

Les Rencontres Économiques d'Aix-en-Provence

Saisir l'avenir, ensemble



ACTE I

**SANTÉ, SOLIDARITÉ :
REPENSER NOS
PROTECTIONS
SOCIALES**

LES ACTES 2021

Sommaire

AVANT-PROPOS	5
SANTÉ OU ÉCONOMIE, UN DILEMME IMPOSSIBLE ?	7
Contributions : D. Bazzocchi ; A. Fontanet ; P. Hudson ; S. Illa ; C. Touvrey ; J. Vieira da Silva Coordination : N. Valla / Modération : A. Ginori	
PRÉPARER LE SYSTÈME DE SANTÉ AUX FUTURES PANDÉMIES.....	12
Contributions : B. Bensaid ; S. Briand ; Ph. Lamoureux ; J. Mokyr ; A. Tegnell ; A. Vaissié Coordination : P.-Y. Geoffard / Modération : N. Raulin	
LA SANTÉ, BIEN COMMUN.....	17
Contributions : G. Casanova ; N. Coutinet ; Ch. Schmidt de la Brélie ; R. Wisniewski Coordination : O. Garnier / Modération : E. Becu	
VACCINER LA POPULATION MONDIALE	22
Contributions : O. Launay ; M. Seydi ; M. Touraine Coordination : A. Suwa-Eisenmann / Modération : St. Antoine	
LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE, VICTIME COLLATÉRALE DE LA PANDÉMIE ?.....	29
Contributions : O. Babeau ; G. Ghosh ; D. Mockly ; L. A. Moreno ; N. Woods Coordination : X. Jaravel / Modération : V. Mallet	
RENOUER LES DIALOGUES SOCIAUX	34
Contributions : M. Cicurel ; S. Gideonsson ; B. Laot ; B. Teste Coordination : N. Moureau / Modération : E. Duteil	
RETRAITES ET DÉPENDANCE, UN MODÈLE À REPENSER	41
Contributions : R. Leblanc ; Fl. Lustman ; E. Pinon ; E. Woerth Coordination : Ph. Trainar / Modération : P. Loison	
L'INQUIÉTANT DÉSÉQUILIBRE INTERGÉNÉRATIONNEL	50
Contributions : H. El Karoui ; A. Lamnaouar ; H. Le Bras ; S. Rabuel ; P. Ruffenach ; M. Tomasini Coordination : H. d'Albis / Modération : V. Giret	
DOIT-ON ADOPTER UN REVENU DE BASE ?	54
Contributions : M. Alexandre ; B. Hamon ; A. Prat-Gay ; E. Tison ; Ph. Van Parijs Coordination : K. Gente / Modération : J. Chapuis	

PRECARITÉ, PAUVRETÉ, QUELLES INITIATIVES ?	61
Contributions : H. Abiola ; J. Drèze ; M.-A. Grard ; Ch. Mir ; T. Vicente	
Coordination : P. Jacquet / Modération : F. Cazeaux	
METTRE UN TERME AU DÉCLASSEMENT SOCIAL	65
Contributions : Fr. Boccara ; E. Borne ; St. Pallez ; M. Queisser ; N. Schmit	
Coordination : O. Pastré / Modération : M. Encaoua	
BÂTIR UNE SOCIÉTÉ DURABLE ET DÉSIRABLE	70
Contributions : V. Fayet ; B. Piccard	
Modération : P. Loison	
DIX EXIGENCES POUR LA PRÉSIDENTIELLE	73
INDEX GÉNÉRAL DES AUTEURS	75
REMERCIEMENTS DU CERCLE DES ÉCONOMISTES	81

AVANT-PROPOS

Cette 21^e édition des Rencontres Économiques d'Aix-en-Provence s'ouvre autour d'un thème plus actuel que jamais : « Saisir l'avenir, ensemble ». Elles sont exceptionnelles et prennent place dans un contexte qui l'est tout autant : la pandémie, les débats suscités par le scrutin régional ont provoqué de nombreuses tensions dans notre pays.

L'ensemble des débats et sessions de ces Rencontres se caractérisent par le fait qu'ils sont organisés autour de deux grandes questions dans la perspective d'une reprise économique prévisible. Au-delà de l'absolue nécessité de réfléchir à la décarbonation du monde, le problème du climat est une contrainte absolue, notre première interrogation sera de savoir ce que sera le capitalisme de demain. Aura-t-il vraiment changé ?

La deuxième interrogation concerne la situation de la France : sommes-nous capables de véritablement rebondir ? C'est-à-dire de retrouver une vitalité perdue depuis peut-être une ou deux décennies – cela n'a aucun rapport avec les différentes majorités politiques, cela correspond à la réalité de ces 20 dernières années, avec notamment la désindustrialisation.

Notre ambition n'est donc pas de contraindre mais de stimuler tous les candidats et candidates à l'élection présidentielle à traiter une dizaine de sujet primordiaux, et à s'engager sur ces thèmes, pour enrichir le débat public, ce que les Rencontres Économiques font depuis maintenant plus de 20 ans.

J'espère que vous apprécierez la richesse des échanges qui suivent, et qui sont le témoignage le plus précieux de cette 21^e édition des Rencontres Économiques d'Aix-en-Provence.

Jean-Hervé Lorenzi
Président des Rencontres Économiques d'Aix-en-Provence

SANTÉ OU ÉCONOMIE, UN DILEMME IMPOSSIBLE ?

COORDINATION **Natacha Valla**, Le Cercle des économistes/Sciences Po

CONTRIBUTIONS **Didier Bazzocchi**, MMA, Groupe Covéa
Arnaud Fontanet, Institut Pasteur
Paul Hudson, Sanofi
Salvador Illa, Chef de l'opposition, Parlement catalan
Catherine Touvrey, Harmonie mutuelle
José Vieira da Silva, Fondation Res Publica

MODÉRATION **Anaïs Ginori**, La Repubblica

Propos introductifs de **Natacha Valla**, membre associée du Cercle des économistes

Le lien, l'opposition ou peut-être même la symbiose entre le développement économique et la gestion des crises sanitaires est un sujet qui occupe tous les esprits depuis quasiment deux ans maintenant. Trois idées sur ce sujet doivent être soulignées.

D'abord, il a été assez frappant qu'une certaine opposition intergénérationnelle a été mise en lumière lors de cette crise. Il a été dit que les jeunes étaient sacrifiés pour préserver la santé des vieux, que des contraintes illégitimes étaient imposées à une génération pour des gains en santé incertains. Cette perspective mérite d'être analysée à l'aune du recul dont on dispose désormais, en se demandant si l'opposition des générations dans la gestion de cette crise était inéluctable.

Ensuite, il convient de se demander s'il y a vraiment un dilemme entre économie et santé. Avec le recul de tout ce qui a été rendu possible en termes de comportements collectifs, de politiques publiques mais aussi d'ajustements des acteurs privés, ne peut-on pas considérer que des gains de productivité pour le futur ont été mis en germe en accélérant des ajustements qui de toute façon auraient pu avoir lieu ?

Enfin, depuis très longtemps, des fonds publics sont mobilisés sur la recherche et le développement fondamental en matière de santé. Cependant, dans certains

secteurs, par exemple les thérapies géniques, la France a eu du mal, même en ayant mis beaucoup d'argent public sur la table, à faire grandir ses entreprises et à mettre en application cette recherche fondamentale qui avait pourtant été capable de produire de vraies réponses et de vrais outils, qui avaient un enjeu de *scalabilité* de taille et un potentiel industriel absolument majeur.

Synthèse

Santé et économie vont de pair, affirme Arnaud Fontanet. Selon des éléments chiffrés publiés dans le *Financial Times*, les pays où l'épidémie a eu un impact sanitaire le plus faible sont ceux qui s'en sont le mieux sortis économiquement. Cependant, il était difficile de comprendre que pour faire face à une poussée épidémique, il était important de prendre immédiatement des mesures de restriction pour empêcher la circulation du virus plutôt que d'attendre que la situation se détériore. Le Danemark et l'Allemagne ont fait cela. Ce sont les deux pays européens affichant à la fois un bon bilan sanitaire et le meilleur bilan économique.

En Espagne, il n'y a pas eu de dilemme entre santé et économie car sans santé, il n'y a pas d'économie, explique Salvador Illa. Dès le début de l'épidémie, toutes les décisions qui ont été prises avaient pour objectif de sauver des vies tout en respectant le plus possible l'activité économique. Pour cela, le gouvernement a fait le choix de suivre une approche scientifique tout en étant transparent sur les raisons qui le conduisaient à décider d'un confinement très strict. L'administration de la santé étant très décentralisée, il a, dans un second temps, opté pour une approche fédérale en lien avec les régions.

Le conflit entre santé et économie n'est pas nouveau, affirme José Vieira da Silva. Cette crise globale a permis le retour d'une vieille contradiction entre priorité sociale et marché. La défense de l'intérêt commun voire de l'intérêt économique implique de donner la priorité à la préservation de l'efficacité des systèmes de protection de la vie. Cependant, les mesures de distanciation sociale adoptées dès le début de la pandémie par la plupart des pays ont eu pour effet immédiat d'aggraver la crise économique. De plus, les différentes politiques mises en place ne peuvent pas s'expliquer uniquement par la dynamique de santé. Il s'agissait également d'une gestion éminemment pratique pour essayer d'éviter une destruction massive du potentiel productif et des compétences. Aujourd'hui, l'équilibre est toujours précaire. La stabilité sanitaire, économique et sociale post-Covid est encore loin. Tant que la réalité restera menaçante, le retour de mesures restrictives continuera de conditionner la reprise économique.

L'Espagne, à l'instar de l'Europe, a eu plusieurs approches pour faire face à la Covid-19, la plus stricte étant celle mise en place en mars 2020, rappelle Salvador Illa. Grâce à la politique vaccinale, l'économie est en train de passer à un rythme supérieur.

Autant, il était beaucoup plus logique en septembre 2020 ou en janvier 2021 de proposer des mesures très précoces pour empêcher la montée de l'épidémie, parce que les épidémiologistes savaient que les services de réanimation seraient inéluctablement saturés, autant vis-à-vis du variant Delta, c'est difficile, reconnaît Arnaud Fontanet. Il est possible que grâce à la vaccination, qui prévient des formes graves sans pour autant empêcher la circulation du virus, le service hospitalier ne soit pas mis en tension. Si malgré tout, les hospitalisations remontent, il faudra prendre des mesures très tôt car c'est la meilleure façon de préserver santé et économie.

La question de la santé et de l'économie est quotidienne depuis des années dans l'industrie pharmaceutique, signale Paul Hudson. Celle-ci est devenue plus pertinente avec la pandémie. Avant l'épidémie de la Covid-19, la prévention des maladies était considérée aux États-Unis comme un coût qui n'avait pas à être supporté par la société. Depuis, la gestion de la santé des populations est devenue une nouvelle bataille. Pendant la pandémie, nombre de personnes ont été privées de leur traitement car les médicaments sont fabriqués en Inde et en Chine. Il est donc nécessaire d'avoir une gestion à long terme de la santé afin de s'assurer que les médicaments soient disponibles.

La santé est un élément important des économies des pays (les dépenses en santé représentant 18 % du PIB des États-Unis, 11 % de la France, 9 % en Grande-Bretagne et en Espagne). Il n'y a donc pas de dilemme entre économie et santé, tranche Didier Bazzocchi. Toutefois, nous étions dans une société du risque zéro et tout à coup ce mythe, ce paradigme, est tombé. Le monde a concrètement perçu que la santé est un bien commun. Lors de cette crise, l'État, qui a été omniprésent, a bien fait son travail. Cependant, avant l'arrivée d'une autre pandémie, il faut se demander quels dispositifs de financement, d'organisation, pourraient permettre de trouver un équilibre entre la nécessaire solidarité nationale et la nécessaire liberté de l'économie.

Au début de cette pandémie, la préoccupation première a été de sauver des vies. Santé et économie sont passées au second plan, constate Catherine Touvrey. De ce fait, de nouveaux risques sont apparus pour la santé de demain : l'obésité et la santé mentale. Il convient de souligner que la santé est globale. Les soins ne représentent que 10 % de ce qui fait la santé d'une population, les 90 % restants sont les déterminants de santé, la façon de vivre. La question de l'inclusion sociale, du lien social, des réseaux de solidarité est ainsi devenue

absolument déterminante notamment sur les enjeux de santé mentale.

La santé mentale est une gageure, avoue Paul Hudson. L'entreprise doit endosser de nouvelles responsabilités. Elle doit s'occuper de ses employés et elle ne peut pas le faire à distance. Derrière son écran, il est facile pour un salarié de prétendre qu'il va bien. Il est plus difficile de simuler au bureau. Désormais la question n'est pas de se demander si un salarié va travailler trois ou quatre jours sur site mais en quoi le travail d'équipe et les interactions sociales sont importants. Il faut ce contact humain. Cet aspect des choses ne doit pas être laissé de côté à l'avenir.

Lors de la pandémie, tout le monde a pris conscience que la performance et la santé vont finalement de pair, que l'entreprise est à la fois une cause des problèmes de santé mais aussi la solution, analyse Catherine Touvrey. Par exemple, le coût de l'absentéisme s'élève à plus de 100 milliards en France. Cependant, les deux tiers des arrêts de travail sont pour convenance personnelle (enfant malade, ascendant en situation de dépendance, burn-out). La façon dont l'entreprise va s'organiser va donc jouer.

Les systèmes collectifs de solidarité sont soumis à des pressions très fortes (vieillesse de la population, nouvelles thérapies, demande de confort), constate Didier Bazzocchi. Si la France est l'un des pays où le reste à charge pour se soigner est le plus bas, il existe, pour autant, des inégalités d'accès aux soins. Ce problème pourra être réglé non pas en rajoutant de l'argent public mais en l'utilisant différemment. Si le système public de solidarité doit être maintenu à un niveau d'intervention élevé, il faudra, pour faire face à ces défis de financement, libérer un certain nombre d'énergies et susciter l'innovation, qu'elle soit organisationnelle, technologique ou d'accompagnement thérapeutique, car celle-ci est insuffisante. La gouvernance du système doit également être repensée afin d'y intégrer les régions car ces dernières sont en prise directe avec les réalités de terrain, les assureurs santé, les branches professionnelles ainsi que les entreprises.

Ce n'est pas au niveau de l'entreprise que la question du financement de la santé doit se poser, objecte Catherine Touvrey. C'est le principe de base de l'assurance et des mutuelles. Le faire au niveau de l'entreprise équivaldrait à ne parler que des grandes et à oublier le tissu économique constitué des PME et des employeurs individuels.

En droit du travail français, les entreprises ont une responsabilité pénale importante en matière de protection de la santé de leurs salariés. C'est une condition nécessaire mais insuffisante, argue Didier Bazzocchi. Dès lors que les citoyens ne veulent pas d'un système universel de sécurité sociale, il faut

accepter que d'une entreprise à une autre, il y ait des écarts qui se justifient par la capacité de financement de celle-ci. Les entreprises ne peuvent pas financer des systèmes de protection sociale au-delà de leur propre équilibre économique. Pour ceux ne sont pas couverts par leur entreprise, il faut des systèmes publics pour organiser l'accès aux soins primaires.

Par ailleurs, les programmes de relance mis en œuvre par l'Union européenne nécessitent une compréhension claire des priorités : une reprise des investissements publics avec un signal fort vers un renforcement de la performance des services de santé, des équipements des services sociaux fortement touchés par la crise, une attention particulière aux systèmes d'éducation et de formation combinant la récupération de l'apprentissage avec la reconversion imposée par les défis technologiques et écologiques et des politiques soutenues de création ou de reprise d'emplois minimisant les risques de fracture sociale dans les régions présentant des faiblesses structurelles, explique José Vieira da Silva. La capacité de coopération européenne doit être renforcée dans des domaines critiques, sans tendance protectionniste mais avec une valorisation de son autonomie.

Des choses époustouflantes ont été faites en temps réel grâce au partenariat entre le public et le privé, l'industrie et les universités, rappelle Paul Hudson. Il fallait plus de 10 ans pour inventer et approuver un nouveau médicament. La pandémie a balayé tout cela. L'industrie pharmaceutique et les agences de santé européennes ont appris à collaborer. Lors du retour à la normale, il faudra préserver cette urgence pour l'amener à l'innovation afin d'avoir une souveraineté de la santé et pour que la santé ne soit pas une question de commerce.

La pensée de long terme dans la gestion du système de santé est absolument essentielle, conclut Natacha Valla. Il faut écouter la science et tirer les leçons des politiques qui ont été conduites dans les différents pays. De plus, la territorialisation de la santé est une piste de réflexion importante pour le futur. Par ailleurs, les nouveaux risques n'en sont pas vraiment car la santé mentale était une question qui existait déjà auparavant. Elle a simplement émergé de façon différente. Il faut désormais redéfinir ce qui est assurable dans la santé. Enfin, un message d'espoir pour demain : *caring for each other and facing each other.*

PRÉPARER LE SYSTÈME DE SANTÉ AUX FUTURES PANDÉMIES

COORDINATION Pierre-Yves Geoffard, Le Cercle des économistes

CONTRIBUTIONS Bernard Bensaid, Groupe AVEC
Sylvie Briand, Organisation mondiale de la Santé
Philippe Lamoureux, Leem
Joel Mokyr, Université Northwestern
Anders Tegnell, Agence de Santé publique, Suède
Arnaud Vaissié, International SOS

MODÉRATION Nathalie Raulin, Libération

Propos introductifs de Pierre-Yves Geoffard, membre du Cercle des économistes

Le thème de cette conférence n'est pas d'analyser la crise endémique dans laquelle nous sommes mais de s'interroger sur comment se préparer à la prochaine. Des différences énormes de traitement et de réaction face à cette pandémie ont été constatées, notamment au début, entre les pays qui étaient mieux préparés et les autres. Comment éviter de se retrouver dans l'impréparation dans laquelle nous avons été ? Pour cela, on va beaucoup parler de la Covid-19 mais également d'autres pandémies qui peuvent aussi nous apprendre des choses intéressantes.

La pandémie actuelle a mis en lumière de nombreuses faiblesses dans beaucoup de domaines, notamment pharmaceutique, mais a également montré que l'humanité, quand elle mettait ce qu'il faut sur la table en termes d'efforts, de moyens humains et financiers, était capable en un temps record de produire un vaccin.

Cette crise de la Covid-19 a touché, touche encore et va toucher toutes les régions du monde de manière différente et contrastée. Il s'agit de réfléchir aujourd'hui à la façon dont on se prépare à la prochaine pandémie. La question de la surveillance épidémiologique, à la fois au niveau global mais aussi au niveau local voire micro-local, est importante. Il faut se demander dans quelle mesure il faut s'appuyer sur la responsabilité individuelle face à un tel risque. Est-ce que l'on met en œuvre des stratégies de réduction des risques qui ont

fait leurs preuves dans d'autres pandémies ? Comment les entreprises peuvent se préparer à la prochaine pandémie en termes d'organisation et de structure ? Comment préparer aujourd'hui le système de soins à faire face à une pandémie avec un éventuel afflux massif de malades ? Comment articuler toutes les forces en présence, mobiliser toutes les énergies pour répondre de la manière la plus agile et la plus rapide possible ? Comment encourager les innovations pertinentes notamment dans le domaine pharmaceutique ?

Synthèse

Si l'épidémie de la Covid-19 devait être comparée à celle de grippe espagnole, elle ne correspondrait qu'à 5 % de l'excédent de mortalité de 1918, analyse Joël Moky. À l'époque, les médecins, les scientifiques et la santé publique n'avaient aucune idée de ce qui leur arrivait. Il y avait peu de bonnes pratiques et une absence de connaissance de cette maladie. Depuis la grippe espagnole, l'humanité avait l'impression d'avoir gagné la guerre contre les maladies infectieuses car celles-ci avaient été reléguées à une cause secondaire de décès. Mais, la Covid-19 est apparue. Elle a été une surprise pour toute personne ne s'appelant pas Bill Gates.

Il est très difficile, quand une nouvelle maladie émerge, de tout de suite lancer l'alerte, reconnaît Sylvie Briand. Il faut, tout d'abord, détecter les premiers signaux de l'épidémie. Pour la Covid-19, cela a été compliqué car elle est arrivée au moment de l'épidémie saisonnière de grippe en Chine. Il a donc fallu quelques semaines pour la déceler et la confirmer. Il faut ensuite faire un diagnostic. Le prélèvement doit être envoyé dans des laboratoires très sophistiqués et capables de découvrir de nouveaux pathogènes. Or, cette capacité de diagnostic est souvent manquante dans la plupart des pays où il y a des émergences de nouveaux pathogènes. Si ces premiers signaux ne sont pas là, l'information de tous les États membres de l'OMS à travers le règlement sanitaire international peut être retardée.

La Covid-19 a cependant servi à quelque chose, signale Joël Moky. Les scientifiques l'ont vue comme une menace majeure et ont concentré leur puissance intellectuelle pour la combattre. Dès que cette maladie est survenue, la séquence du génome a été envoyée à toute personne qui la demandait. Puis, il y a eu un effort global pour développer un vaccin. Ce bel exemple de coopération internationale a permis d'accélérer une grande révolution scientifique en rendant possible, en quelques semaines, la vaccination à ARN messenger. De ce point de vue, la Covid-19 a été une bénédiction.

Cette crise nous invite à dédramatiser l'industrie pharmaceutique si précieuse en temps de crise, renchérit Philippe Lamoureux. Les industriels ont une sensation de fierté car trouver un vaccin en un an était un défi incroyable. Cela a été fait avec l'appui de la commande publique.

Cette pandémie a effectivement accouché d'un succès phénoménal sur le plan scientifique puisqu'un vaccin a été développé en un éclair alors que personne ne pensait que cela pouvait arriver aussi vite, admet Arnaud Vaissié. En revanche, sur le plan de la logistique, la gestion de cette pandémie a été un échec. Celle-ci étant restée aux mains des États, les choses ont été lentes et limitées. Il aurait, par exemple, fallu que des logisticiens se chargent de la mise en place des centres de vaccination.

Dans la réponse apportée à cette crise, on a trop pensé global et pas assez local, argue Bernard Bensaid. Il faut que la gestion de ces crises se passe au niveau des territoires. L'État doit être présent dans cette prise en charge mais il doit jouer un rôle de coordinateur. D'après une étude de l'Institut Lowy, un groupe de réflexion australien, les trois pays qui ont le mieux géré cette crise sont le Bhoutan, la Nouvelle-Zélande et Taïwan. Ce sont de petits États dans lesquels il y a une cohésion très forte. Dans ces territoires, les agents savent parfaitement se coordonner et réagir très vite. La France est un trop gros pays pour cela.

La Suède, qui a adopté une stratégie un peu différente des autres pays basée sur la responsabilité individuelle et la distanciation physique, a obtenu de bons résultats, affirme Anders Tegnell. Il y a évidemment des choses à améliorer mais il y a des aspects qui sont profondément enracinés dans la population suédoise. Il faudrait bien sûr imaginer de nouvelles solutions si une nouvelle pandémie surgissait. Cependant, il est parfois important de continuer sur la même voie et ne pas changer véritablement la structure.

Les systèmes permettant de monitorer l'impact d'une pandémie sur le système de santé (nombre de lits occupés dans les hôpitaux, médecins généralistes débordés) doivent être améliorés afin de les rendre plus réactifs et ainsi permettre une gestion de la crise plus en temps réel, considère Sylvie Briand. De plus, il est très important que ces systèmes intègrent des indicateurs qui touchent des secteurs en dehors de la santé notamment économiques ou sociaux. Pour l'instant, beaucoup d'études n'arrivent pas en temps utile. Enfin, une discussion est programmée en novembre en vue d'améliorer la gouvernance mondiale de l'OMS.

Il faut tirer les leçons de cette crise car certaines choses ont mal fonctionné : la commande publique n'est pas adaptée et notre outil de production manque de flexibilité, observe Philippe Lamoureux. Les pays qui au plan industriel ont

été les plus efficaces sont ceux qui ont décloisonné la recherche académique, la biotechnologie et l'industrie pharmaceutique. La France n'a pas cette culture. Si cette crise a appris quelque chose aux gouvernants, c'est que l'industrie pharmaceutique est aussi stratégique que celle de l'armement ou des télécoms. C'est un outil d'autonomie sanitaire et de création de valeur. Cela les invite à modifier leur regard sur cette industrie qui ne doit pas être considérée uniquement comme un poste de dépenses dans les comptes de la santé mais d'investissement de long terme.

On parle beaucoup de relocalisation mais c'est la mondialisation qui nous a permis de faire face à la menace. Tout l'enjeu sera donc d'arriver à relocaliser sans démondialiser, prévient Philippe Lamoureux. La crise nous invite à repenser l'économie de marché. Un secteur industriel ne se développe pas à coups de subventions mais parce qu'il y a un marché et une visibilité sur celui-ci. Par ailleurs, l'idée de faire tomber les brevets et de permettre une montée en puissance des capacités de production dans les pays en développement est très bonne à terme. Cependant, sans les brevets, il n'y a pas de recherche. Ils sont une garantie lorsque sont passés des accords de coopération ou de production industrielle sous licence. De plus, si l'outil de production a fortement explosé, il y a une élasticité à laquelle il n'est pas possible de prétendre. Il faudra probablement développer la production de vaccins dans les pays en développement mais cela prendra du temps pour installer des usines et développer leur production.

La responsabilité des entreprises dans les pays où les systèmes de santé sont moins forts va être centrale tant pour la vaccination que pour la préparation à de futures pandémies, avertit Arnaud Vaissié. Les pays en voie de développement vont confier aux multinationales leur programme de vaccination. Nous le faisons déjà en Indonésie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et dans un certain nombre de pays. La collaboration entre le secteur privé et public va donc être absolument essentielle.

L'histoire humaine peut être représentée comme une bataille sans fin entre la connaissance et l'évolution, résume Joël Mokyr. Quand les êtres humains trouvent une réponse à une maladie, l'évolution cherche à défaire la réussite en produisant des mutants et des pathogènes pour attaquer nos armes. Parfois on arrive à éliminer la maladie comme la poliomyélite et parfois c'est éphémère. Nous sommes engagés dans une course entre illusion et ingéniosité humaine.

Cependant, l'ingéniosité humaine peut aussi parfois conduire à créer de toutes pièces des virus. Dans une logique de transparence, la plupart des séquences génétiques des pathogènes dangereux sont accessibles à tout le monde dans des bases de données publiques, avoue Sylvie Briand. De plus, il est possible

de se procurer assez facilement des morceaux d'ADN et d'ARN sur Internet ainsi que des machines qui permettent de produire ces nouveaux virus. Il s'agit d'un problème de sécurité sanitaire international auquel l'OMS essaie de trouver des solutions assez rapidement. Une discussion est en cours pour mettre des garde-fous en essayant de limiter l'accès aux morceaux d'ADN les plus dangereux et en mettant des systèmes de sécurité sur ces machines.

LA SANTÉ, BIEN COMMUN

COORDINATION **Olivier Garnier**, Le Cercle des économistes / Association Française de Science Economique

CONTRIBUTIONS **Gaetan Casanova**, InterSyndicale Nationale des Internes
Nathalie Coutinet, Les Économistes Atterrés
Christian Schmidt de la Brélie, Klesia
Raphaël Wisniewski, Andera Partners

MODÉRATION **Élodie Becu**, Groupe Ebra

Propos introductifs d'Olivier Garnier, membre associé du Cercle des économistes

Il y a plusieurs sens à la notion de bien commun. Le premier auquel on pense est celui de la philosophie politique qui réfléchit à la façon de concilier intérêt individuel et intérêt général. Dans cette logique, l'intérêt individuel de chacun s'arrête là où commencent les intérêts individuels des autres. On retrouve cette problématique dans le domaine de la santé et plus particulièrement dans celui de la vaccination, qui est une décision individuelle qui revêt également une dimension d'intérêt commun, voire général.

L'autre sens est celui de la théorie économique des biens communs dont Elinor Ostrom, première femme prix Nobel d'économie, est la spécialiste. Elle oppose les biens privés, qui sont à la fois rivaux et exclusifs, aux biens publics, qui sont non rivaux et non exclusifs. Par exemple, si tous les habitants d'un village ont accès à une réserve d'eau et que certains en tirent plus, les autres en auront moins. Il faut donc réguler l'accès à cette réserve. Il est possible de dire que l'accès aux soins est un bien commun dans la mesure où, pendant la crise de la Covid-19, les hôpitaux ont été engorgés, il y avait un nombre déterminé de lits de réanimation. Au-delà de la régulation de l'accès, cela induit aussi la question de la gouvernance ainsi que celle du financement entre public et privé. L'approche d'Elinor Ostrom vise à trouver comment, au niveau de la communauté, il est possible de s'organiser.

Synthèse

Pour que la santé soit traitée comme un bien commun, il est nécessaire de transformer son mode de gouvernance, affirme Nathalie Coutinet. Celui-ci ne peut plus être uniquement étatique car, pour de multiples raisons, l'État n'assure pas toujours l'accès et la préservation d'un certain nombre de biens communs (éducation, santé). Il faut donc construire un mode de gouvernance particulier, à savoir « un commun », c'est-à-dire une forme d'institution qui établit des règles et donne à tous les membres d'une communauté à la fois des droits d'accès et des devoirs.

L'angle de la gouvernance est effectivement le plus important car la crise a été un révélateur de problématiques préexistantes, renchérit Gaetan Casanova. Lors de la première vague de l'épidémie de la Covid-19, les institutions se sont rétractées. Les ministères se retrouvaient en vase clos et donnaient aux hôpitaux, aux agences régionales de santé, des instructions qui n'étaient pas toujours opérationnelles. Leurs mesures étaient quasiment calquées, quels que soient les territoires et les niveaux de saturation des réanimations. De la même façon, la quasi-totalité des hôpitaux a créé des cellules de crise pour gérer l'épidémie au jour le jour. La pandémie a montré que l'échelon pertinent pour gérer la santé est probablement le niveau régional voire infrarégional, ce qui nécessite une vraie décentralisation.

La notion de bien commun nécessite une *res communis*, c'est-à-dire une alliance du public et du privé, ajoute Christian Schmidt de La Brélie. Les pays qui ont le mieux fait face à la pandémie sont ceux où il y avait une alliance de gouvernance entre public et privé à l'instar d'Israël. À l'inverse, l'efficacité des États-Unis, alors que la santé représente près de 19 % de son PIB, peut être interrogée.

Pour arriver à préserver ce bien commun, il faudrait également en finir avec la « bicéphalité » qui gangrène les hôpitaux, estime Gaetan Casanova. Les CHU (centres hospitaliers universitaires) regroupent deux corps quasiment imperméables : celui des PU-PH (professeurs des universités-praticiens hospitaliers) qui cumulent quatre casquettes (enseignant, chercheur, clinicien et manager), et celui des directions hospitalières qui est très monovalent. Il faudrait décloisonner et faire entrer la société civile ainsi que l'ensemble du monde privé dans la gouvernance des structures de santé et notamment des hôpitaux.

Une gouvernance beaucoup plus démocratique de la santé est nécessaire, confirme Nathalie Coutinet. Les citoyens ont perdu une grande partie de leur capacité à agir sur les remboursements. En 1945, c'est la population

qui gérait la Sécurité sociale. Elle décidait à la fois des financements et des redistributions. Aujourd'hui, c'est l'État qui le fait. Il y a donc eu une perte de démocratie sanitaire concernant la gestion de la santé.

Pour instaurer une démocratie sanitaire, il faudrait tout d'abord que les médecins comprennent leurs limites et la nécessité de faire intervenir les autres corps comme les soignants, les infirmières, le personnel technique, mais aussi la société civile, analyse Gaetan Casanova. Les médecins parlent beaucoup de médicaliser la gouvernance de l'hôpital, mais il ne faudrait pas qu'ils se retrouvent entre eux autour d'une table. La meilleure chose que le monde politique puisse faire pour la gouvernance de l'hôpital est de diluer les médecins.

La démocratie sanitaire existe en France, objecte un médecin dans le public. Le conseil de surveillance d'un hôpital est présidé par le maire de la ville qui est élu par la population. De plus, la loi HPST (Hôpital, patients, santé, territoire) permet aux conseils municipaux de s'emparer des problèmes sanitaires et de porter des projets en collaboration avec le privé. Le problème réside dans le fait que les élus ne se saisissent pas de ces possibilités. Par ailleurs, en matière d'économie de la santé, il faudrait définir un panier de soins qui serait pris en charge par la Sécurité sociale dont la conséquence serait un juste soin.

S'il y a peut-être plus de démocratie sanitaire à l'hôpital, il n'y en a pas du tout quant à la question des soins remboursés, objecte Nathalie Coutinet. L'État a décidé qu'il fallait contenir les dépenses de santé alors que le coût des soins et des médicaments a plutôt tendance à augmenter. Il faudrait redéfinir collectivement ce qui est pris en charge par la Sécurité sociale. Les citoyens préféreraient peut-être cotiser plus, mais avoir une meilleure couverture.

L'organisation du système de soins en France permet le juste soin, observe Christian Schmidt de La Brélie. Elle conjugue un secteur public et un secteur privé et permet une médecine ambulatoire, une médecine libérale ainsi que des démarches en dehors d'un remboursement à un prix défini. Cette conjugaison public/privé dans le financement et le remboursement des soins, à la fois par une Assurance-maladie obligatoire et par une complémentaire entraîne une action bénéfique sur les paniers de soins.

Le panier de soins existe, confirme Nathalie Coutinet. Il est pris en charge par la Sécurité sociale et est plus ou moins bien complété par des complémentaires. Cependant, si un patient n'a pas une bonne complémentaire, sa prise en charge et son panier de soins seront de plus en plus faibles notamment sur l'ambulatoire en raison des dépassements d'honoraires et d'un certain nombre de facteurs. C'est pour cette raison qu'il faut une discussion démocratique

autour de cette question du remboursement des soins.

Pour atteindre le juste soin et améliorer le financement, il faudrait commencer par faire rentrer la culture de la qualité à l'hôpital, suggère Gaetan Casanova. Son système de financement est basé sur l'activité. Aujourd'hui, un médecin fait de l'argent s'il multiplie les actes, pas s'ils sont pertinents ou efficaces. Le juste soin allierait des critères médico-économiques à des critères de qualité de soins. Cela ne veut pas dire que l'on va dépenser peu, mais on dépensera bien, ce qui est déjà pas mal.

Toutefois, pour que la santé soit un bien commun, il est nécessaire d'avoir un bien, et pour pouvoir le fournir, il faut de l'innovation, argumente Raphaël Wisniewski. Dans ce domaine, il y a deux défis à relever. Depuis une décennie, un train d'innovations très puissant a apporté des avancées majeures notamment en virologie et en cancérologie. Cependant, ces traitements innovants coûtent très cher, ce qui pose des problèmes pour le système social. Par ailleurs, l'essentiel de ces innovations se fait aux États-Unis où les financements sont 15 à 40 fois supérieurs qu'en Europe. Pire, en l'espace de 5 ans, l'Asie a rattrapé l'Union européenne. Cela pose donc un problème de souveraineté nationale.

Aux États-Unis, en Allemagne, en Angleterre, l'État est fortement intervenu pour financer la recherche, notamment celle pour le vaccin contre la Covid-19, confirme Nathalie Coutinet. Cela n'a pas été le cas en France.

Pourtant, le secteur de l'innovation pourrait offrir des rendements importants aux épargnants, des solutions aux patients et des emplois qualifiés au tissu industriel, signale Raphaël Wisniewski. Il faudrait trouver le moyen de mettre plus de puissance dans le système de financement de l'innovation en Europe. Des initiatives récentes, notamment celle de Tibi¹, ont fléchi de l'argent dans l'investissement privé et public. Il faudrait en faire encore plus dans le domaine des sciences de la vie.

Il est possible de faire de la recherche et développement sous des formes différentes avec d'autres façons de gérer la propriété intellectuelle, assure Nathalie Coutinet. Il existe un exemple très concret qui fonctionne : une ONG suisse, DNDi (Drugs for Neglected Diseases initiative), découvre des médicaments, les fait produire, les livre sur les différents marchés à des prix différenciés en fonction des niveaux de revenus des pays ; elle travaille avec des partenaires privés tels que Sanofi, non pas dans une logique de rentabilité financière, mais d'accès aux traitements. La première démarche de DNDi, lorsqu'un projet est mis en place, consiste à réfléchir au prix du médicament et

¹ Initiative dite « Tibi », lancée par le Ministère de l'économie le 13 janvier 2020, vise à favoriser le financement des entreprises technologiques

à voir comment celui-ci peut être supporté par les différents acheteurs.

La recherche de médicaments coûte extrêmement cher et est extrêmement aléatoire. Il y a très peu de gagnants, rappelle Raphaël Wisniewski. Elle demande énormément de capitaux et une répartition des risques. Il faudrait avoir, pour ceux qui prennent ces risques, un juste retour dans l'équilibre général des systèmes de santé. Les systèmes de Sécurité sociale, les acteurs privés et les financiers devraient imaginer une solution permettant un paiement échelonné ou à la performance des industriels. Il convient de rappeler que les deux tiers de l'innovation médicale proviennent de start-up qui prennent des risques sur un médicament. Ce sont elles qui ont créé la plupart des vaccins contre la Covid-19.

Le vaccin contre la Covid-19 est un peu l'exception qui confirme la règle, tempère Christian Schmidt de La Brélie. C'est le seul exemple de partenariat public/privé dans lequel le privé ne gagnera pas d'argent. Le système a été organisé dans une logique de res communis vis-à-vis des pays en voie de développement. L'intervention des États vise une diffusion beaucoup plus large du vaccin pour se protéger. Il s'agit d'une démarche publique qui consiste à ne pas travailler uniquement pour son propre champ d'activité mais à aller au-delà dans une démarche d'intérêt général.

Il y a une bonne et une mauvaise nouvelle, conclut Olivier Garnier. La bonne est que les intervenants ont établi un diagnostic commun concernant la gestion de la santé qui n'est ni le tout État, ni le tout marché. Toutefois, et c'est la mauvaise nouvelle, on constate que les biens communs sont ce qu'il y a de plus difficile à réguler et que la gouvernance de ceux-ci en est encore au degré zéro.

VACCINER LA POPULATION MONDIALE

COORDINATION Akiko Suwa-Eisenmann, Le Cercle des économistes

CONTRIBUTIONS Odile Launay, Hôpital Cochin-Broca-Hôtel-Dieu
Moussa Seydi, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, CHNU de Fann, Sénégal
Marisol Touraine, Unitaid

MODÉRATION Stéphanie Antoine, France 24

Propos introductifs d'Akiko Suwa-Eisenmann, membre du Cercle des économistes

S'agissant de la vaccination contre la Covid-19, il faut d'abord saluer le tour de force : des vaccins mis au point en moins d'un an ! Cinq vaccins autorisés en utilisation d'urgence par l'OMS (Pfizer-BioNtech en décembre 2020, puis Astra-Zeneca Oxford fabriqué en Inde et en Corée du Sud, Johnson et Johnson, Moderna et Sinopharm) mais il en existe encore 105 en essais cliniques et 184 en développement pré-clinique ! Fin juin, 3 milliards de doses de vaccin ont été distribués dans le monde, soit 40 doses pour 100 personnes.

Mais à côté de cette réussite, se pose la question de la répartition des vaccins. Un peu moins de la moitié de la population est complètement vaccinée aux États-Unis ou au Royaume-Uni à la fin juin, 37% en Allemagne et 30% en France mais c'est le cas pour seulement 12% des Brésiliens, 10% des Coréens du Sud, 4% des Indiens et moins de 1% des Sud-Africains¹.

La mise au point si rapide des vaccins résulte d'un effort sans précédent, de la part des États et d'alliances public-privé. Ces initiatives multiples montrent l'élan de la société, au risque d'un manque de coordination des efforts. D'un côté, les États-Unis ont investi très tôt et massivement sur toute la chaîne, c'est-à-dire à la fois dans le développement des vaccins et dans l'appareil de production sur le sol américain, par des contrats directs passés rapidement avec les entreprises, partageant ainsi les risques entre l'État et le secteur privé : c'est l'*Operation Warp Speed*, menée sous l'égide de la BARDA (Biomedical Advanced Research and Development Authority), une agence fédérale créée en

¹ Covid vaccinations tracker, The New York Times

2006 afin de préparer le pays aux risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques. Ces préfinancements ont permis au Gouvernement américain de s'assurer une priorité de livraison. De l'autre côté, l'Union européenne a participé à l'effort de recherche multilatéral et quant aux achats, a négocié collectivement avec les laboratoires pharmaceutiques, en respectant trois critères : un prix identique, une livraison au même moment et des volumes au prorata de la population. Enfin, le Royaume-Uni a négocié individuellement avec les laboratoires, principalement en commandes fermes. Se dessine une géopolitique des vaccins, avec des aires d'influence autour de la Russie et de la Chine (par exemple, la Hongrie a choisi le vaccin russe, non autorisé par l'UE). La Chine est le premier fournisseur des pays en développement, avec 230 millions de doses déjà fournies et 700 millions de doses promises, principalement de manière bilatérale (le pays a cependant promis 10 millions de doses à COVAX).

Au niveau multilatéral, l'effort vaccinal a été porté par des alliances public-privé. *L'Access to Covid-19 Tools (ACT) Accelerator* est un partenariat mondial lancé en avril 2020 afin d'accélérer l'accès des pays pauvres aux tests, traitements et vaccins contre la Covid-19 et renforcer leurs systèmes de santé. Le partenariat regroupe les gouvernements, les scientifiques, des entreprises, la société civile, les organisations internationales et les fondations privées (la Fondation Gates, CEPI, FIND, Gavi, Unitaïd, Wellcome, the Global Fund, l'OMS et la Banque Mondiale). Le bras « vaccin » de *l'ACT Accelerator* est COVAX, une initiative coordonnée par CEPI, une fondation norvégienne internationale (pour le développement et la production), Gavi, l'Alliance pour le Vaccin (pour l'achat et la distribution) et l'OMS (pour l'allocation)². COVAX a pour but d'acheter 2 milliards de doses de vaccin aux compagnies pharmaceutiques, afin de les mettre à disposition à moindre prix aux pays à bas revenu. Le but est de protéger les populations les plus à risque de ces pays ainsi que leur personnel soignant. En mai dernier, alors que les pays riches avaient sécurisé 4,7 milliards de doses pour eux-mêmes, COVAX avait acheté 1,1 milliard de doses aux compagnies pharmaceutiques, quasi-exclusivement auprès d'un fabricant indien (le Serum Institute of India), jusqu'à ce que celui-ci annonce qu'il suspendait ses commandes afin de donner la priorité à la population indienne durant les deux prochains mois ; seuls 50 millions de doses avaient été envoyés effectivement aux pays pauvres. COVAX a besoin de doses et d'argent : le prix des vaccins varie de 6 euros la dose pour Astra-Zeneca à 23 euros pour Sinovac et 31 euros pour Pfizer et Moderna. Cependant, la valeur sociale de ces vaccins est bien plus élevée si on la compare au prix des morts et des confinements évités.

Face à la pénurie de doses à destination des pays pauvres, le débat s'est déplacé

² [The COVID-19 Health Funding Tracker](#)

vers une augmentation de la production. Les États-Unis ont créé la surprise en se déclarant favorable à la levée temporaire des brevets, une demande de l'Afrique du Sud et de l'Inde auprès de l'OMC. Au niveau de chaque État, un tel mécanisme existe, c'est la licence d'office. Celle-ci est possible en France depuis 1992 mais jamais appliquée ; en pratique, les laboratoires ont passé des accords entre eux afin de produire les vaccins anti-Covid des autres. Pour le sida, Unitaïd a réussi à négocier un partage temporaire des brevets avec les laboratoires. Une autre proposition serait que les pays riches paient pour produire et distribuer les vaccins dans le monde. Une solution proche serait que les pays riches rachètent les brevets aux compagnies pharmaceutiques, les rémunérant pour leur investissement de recherche et développement tout en ouvrant la technologie à tous.

Cependant, à court terme, les difficultés d'une usine de production de vaccins d'Emergent BioSolutions aux États-Unis même, montrent qu'il est très difficile de respecter les standards de qualité. Et les producteurs existants se plaignent de la pénurie de personnel qualifié et d'intrants comme les filtres ou des bioréacteurs jetables : un vaccin anti-covid-19 requiert 280 intrants !

Muni de ce constat, quelle part de la population mondiale peut-on raisonnablement vacciner dans les mois qui viennent ? Cette connaissance nous aidera à savoir ce qui nous attend : (i) peut-on atteindre l'immunité collective et quel pourcentage de la population doit-on vacciner pour échapper aux variants (et avec quel vaccin) ? (ii) Doit-on souhaiter « seulement » minimiser le nombre de morts ? Mais est-ce que ce choix n'implique pas des décisions difficiles, comme renoncer à vacciner les jeunes bien portants des pays riches afin de réserver les doses aux personnes âgées ou vulnérables des pays pauvres ? (iii) Ou encore, si l'on doit « vivre avec le virus », faut-il au contraire privilégier ceux qui sont en âge de travailler afin de redémarrer l'économie ?

Synthèse

Des vaccins très efficaces et sûrs ont été produits en très peu de temps, les effets indésirables étant peu graves et très rares, ce qui est une chance, considère Odile Launay. Plus de 3 milliards de personnes ont été vaccinées dans le monde. L'utilisation de ces vaccins doit être élargie et améliorée, en résolvant l'inégalité d'accès très importante entre le Nord, très largement vacciné bien que confronté à un plafond de verre, et le Sud, où des mutations plus résistantes aux vaccins et aux anticorps pourraient se poursuivre et se propager au Nord où les frontières ne peuvent pas être fermées. La résistance ou l'hésitation vaccinale au Nord, qui constitue un problème de santé publique

important selon l'OMS, existe depuis longtemps et s'explique d'abord par le manque de confiance dans les dirigeants et les experts, puis par l'inquiétude d'effets indésirables, les réseaux sociaux jouant par ailleurs un rôle majeur, surtout dans les pays en développement.

Pour vacciner la population africaine, l'initiative COVAX est insuffisante et doit être renforcée, en même temps que doit l'être le développement des collaborations entre pays, comme l'ont fait le Sénégal et la Chine. Il faut également renforcer la multiplication des voies non concurrentielles d'obtention des vaccins à très court terme dans le cadre d'organisations régionales telles qu'Africa CDC, estime Moussa Seydi. Après le vaccin Sinopharm, une importante commande de vaccins AstraZeneca et Johnson & Johnson a été faite par le Sénégal, qui ne dispose pas encore de vaccins à ARN, contrairement à d'autres pays africains, en sachant que les conditions de conservation sont compatibles. À moyen terme, les vaccins devront être produits en Afrique, en s'appuyant par exemple sur l'expertise du Sénégal, l'Institut Pasteur de Dakar faisant partie des quelques fabricants mondiaux de vaccins contre la fièvre jaune, ce qui suggère de transférer des technologies et de lever les brevets tout en dédommageant les propriétaires pour préserver l'innovation.

Unitaid est une organisation internationale et multilatérale, partenaire de l'OMS, qui met en place des solutions concrètes pour favoriser l'accès à la santé de tous dans le monde, en négociant pour faire baisser le prix des traitements, par exemple contre le VIH en Afrique, explique Marisol Touraine. Lutter contre la Covid-19 permettra aussi de lutter contre les autres maladies, dans la mesure où la pandémie rend plus vulnérables les populations au Sida et à la tuberculose, qui font près d'un million de morts par an dans les pays du Sud. Il est nécessaire de vacciner, de traiter, de diagnostiquer et de renforcer les systèmes de santé dans les pays du Sud pour des raisons humanitaires et morales, mais aussi sanitaires puisque la protection doit être globale pour être efficace compte tenu des déplacements, et économiques pour que la croissance soit plus importante dans les pays du Nord. Les initiatives COVAX et ACT-A, établies en quelques semaines en avril 2020, sont une réussite, mais les moyens manquent désormais, à hauteur de 16 milliards d'euros, pour ralentir la progression de l'épidémie et éviter des effondrements économiques au Sud, alors que cela représente moins de 0,5 % des plans de relance des pays développés, qui doivent ainsi s'engager. La visibilité politique doit en outre être améliorée, sans quoi la dépendance à certains pays riches perdurerait, tous ne suivant pas l'exemple de la France en assumant leurs responsabilités.

Concernant les variants, Odile Launay explique que les coronavirus sont des virus qui ont la capacité de se transformer pour augmenter leur transmissibilité.

L'impact des mutations actuelles sur l'immunité, naturelle ou induite par la vaccination, reste très modéré, même si le variant Delta diminue l'efficacité des vaccins, comme cela a été constaté au Royaume-Uni qui a adopté une politique à une seule dose, contrairement à la France. Or, la circulation du virus favorise les mutations, qui pourraient le rendre moins sensible à l'immunité vaccinale et aux anticorps monoclonaux, qui sont la seule arme thérapeutique à disposition. Une troisième dose pour les personnes les plus fragiles ayant été vaccinées en premier pourrait être recommandée, en sachant que, pour le moment, tous les vaccins sont dirigés vers la protéine Spike qui enveloppe le virus, qu'il existe peu de données sur les combinaisons de vaccins et que le vaccin plus traditionnel développé par Sanofi-Pasteur pourrait être une alternative. La France va favoriser les vaccins à ARN messager, puisqu'ils sont plus efficaces que les vaccins vectorisés qui entraînent des effets indésirables potentiellement sévères, et peuvent permettre de produire rapidement de nouveaux vaccins actifs sur des variants, cette nouvelle technologie ouvrant par ailleurs la porte à des vaccins contre d'autres maladies.

La solidarité mondiale est nécessaire, selon Moussa Seydi, et est bénéfique à tout le monde, puisque le manque de vaccins dans le Sud facilitera le développement de nouveaux variants, en sachant que moins de 3 % des cas de Covid-19 et des décès sont recensés en Afrique. Mais les pays africains doivent aussi mobiliser leurs propres ressources pour vacciner leurs populations, en prenant en compte leurs spécificités, en utilisant tous les vaccins possibles, en incitant les recherches sur les combinaisons, et en appliquant une stratégie mobile pour faciliter l'accès à la vaccination.

Une situation d'urgence impose des réponses d'urgence, telles que des dons de vaccins et de tests ou encore la mise en place de plans oxygène, réagit Marisol Touraine. Au-delà, il s'agit de renforcer les systèmes de santé en favorisant la capacité locale et en travaillant avec les gouvernements, populations, communautés de malades et de médecins, comme pour ce qui est des autres maladies. Concernant les vaccins, il s'agit de favoriser les capacités de production, à travers l'accès aux brevets en négociant un partage temporaire avec les entreprises sur une base volontaire afin de préserver l'innovation, le transfert de technologies y compris en prenant en charge les formateurs et la création de plateformes de production dans les pays du Sud. Et cela prend un certain temps. En sachant que l'innovation a été rendue possible par l'argent public, surtout aux États-Unis, les pays du Nord auraient cependant dû prévoir tout cela lors de la négociation des contrats de recherche et développement avec les laboratoires pharmaceutiques, ce qu'ont empêché le nationalisme vaccinal et l'angoisse face à l'épidémie. Pour que les pays du Sud se saisissent de leur avenir en matière de santé, les stratégies de solidarité doivent donc

être complétées par des politiques plus structurelles et nouvelles à moyen et long terme.

L'immunité collective peut être atteinte avec une proportion plus ou moins élevée des personnes immunisées par la vaccination ou l'infection, par exemple 95 % pour la rougeole, 60 % pour la souche originelle du SARS-CoV-2 et au moins 90 % pour le SARS-CoV-2 après évolution, explique Odile Launay. La vaccination contre la rougeole a été rendue obligatoire, compte tenu de la recrudescence des cas en Europe alors que cette maladie avait quasiment disparu. Avec les vaccins, il s'agissait d'abord de protéger les personnes âgées, qui sont les plus fragiles, des formes graves de la maladie, et le système de santé, en plus des confinements. Avec l'intensification de la production de doses, il s'agit de compléter la vaccination des plus fragiles en allant à leur rencontre afin d'éviter l'encombrement des hôpitaux et les mesures contraignantes pour l'économie et la société, y compris les jeunes, à l'origine d'inégalités. L'obligation de la vaccination, prévoyant des sanctions en cas de refus, n'est pas souhaitable, dans la mesure où elle témoignerait d'un constat d'échec en termes de communication des données sur l'efficacité et la sécurité des vaccins – communication encore insuffisante aujourd'hui. En revanche, une contrainte est préférable, par la généralisation du pass sanitaire, obtenu après une vaccination complète ou un test négatif notamment, pour accéder à divers lieux et activités. Certaines personnes, dont le système immunitaire est affaibli, répondent moins bien à la vaccination, mais les contre-indications médicales sont quasiment inexistantes. En Afrique, les réticences à se faire vacciner sont relatives, au niveau national et local, les gens refusant lorsqu'ils sont influencés par les *fake-news* diffusées par les réseaux sociaux, mais acceptant lorsque les autorités renforcent leur communication, indique Moussa Seydi.

Le système multilatéral doit être restructuré en donnant une tête politique aux différentes organisations, qui pourrait être l'OMS, le Conseil de sécurité, le G20 ou une organisation propre, estime Marisol Touraine. L'Union européenne doit également se doter d'une agence de recherche et d'une capacité accrue de prévention des crises. L'épidémie meurtrière de la Covid-19 doit être l'occasion de repenser le système de recherche en santé en Europe, qui doit être à la proue mondiale dans ce secteur d'innovation, de transformation de l'économie et de développement humain, pour garantir une action internationale plus humaniste et solidaire vis-à-vis des pays du Sud.

Lors de cette crise sanitaire, de nombreux scientifiques sont intervenus en tant qu'experts à propos de sujets sur lesquels ils n'avaient en réalité aucune expertise, indique Odile Launay. La responsabilité incombe également aux médias qui ont énormément communiqué, souvent en invitant des experts

qui ont alimenté les polémiques. Un travail doit être fait par les scientifiques experts, qui ne sont pas formés pour communiquer vers le grand public, et par les médias, qui doivent accepter d'adopter une communication de qualité plutôt que de privilégier les polémiques et l'audience.

LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE, VICTIME COLLATÉRALE DE LA PANDÉMIE ?

COORDINATION **Xavier Jaravel**, Le Cercle des économistes / London School of Economics and Political Science

CONTRIBUTIONS **Olivier Babeau**, Institut Sapiens
Gargee Ghosh, Fondation Bill & Melinda Gates
Dominique Mockly, Terega
Luis Alberto Moreno, ancien Président de la Banque interaméricaine de développement - BIAD
Ngairé Woods, Blavatnik School of Government, Université d'Oxford

MODÉRATION **Victor Mallet**, Financial Times

Propos introductifs de Xavier Jaravel, membre associé du Cercle des économistes

L'accès au vaccin est frappant de par l'inégalité qu'il suggère. Actuellement, une dizaine de pays représentant 60 % du PIB mondial ont administré les trois quarts des doses disponibles.

Il existe un enjeu à la fois de solidarité et d'intérêt : dans la mesure où tous les individus ne seraient pas vaccinés dans le monde, nous continuerions de faire face à d'autres variants et nous ne sortirions jamais de cette épidémie. Le dispositif COVAX trouve son origine dans ce constat, il a été mis en place en avril 2020 et vise à permettre un accès équitable à la vaccination dans tous les pays du monde. Il est désormais possible de faire un bilan de l'année qui s'est écoulée, rappelant que le cœur du mécanisme de financement est de contribuer à l'aide au développement de l'accès au vaccin pour les pays à bas revenus. À fin juin 2021, ce fonds a reçu environ 10 milliards de dollars, essentiellement issus de l'aide au développement des États, de la philanthropie et notamment de la Gates Foundation. Le premier vaccin COVAX a été livré fin février 2021 et environ 90 millions de doses ont été envoyées dans 133 pays.

Pour être précis, le but initial de ce dispositif était de réunir suffisamment de vaccins pour l'ensemble des soignants et des populations vulnérables à l'échelle mondiale, soit environ 2 milliards de doses à fin 2021. Fait encourageant, les

prévisions disponibles suggèrent que COVAX devrait atteindre cet objectif. Cette nouvelle est d'autant plus positive qu'il a souvent été répété que la solidarité internationale avait fait défaut au long de cette crise.

Ces bonnes nouvelles tiennent au développement rapide des vaccins. Elles ont toutefois été compensées par d'autres plus mauvaises, car les États font désormais face à de nouveaux défis en lien avec les chaînes d'approvisionnement et le nationalisme vaccinal peut resurgir. D'une part, les délais sont plus longs pour la production et l'acheminement des doses, toutefois l'enjeu n'est pas nécessairement financier dans la mesure où il existe des pénuries d'ingrédients et de matériaux (verre, plastiques, bouchons, etc.). D'autre part, il existe encore des restrictions à l'exportation par des pays qui produisent les vaccins comme l'Inde ou par des pays qui produisent certains composants utilisés dans la fabrication du vaccin comme les États-Unis. Ces événements illustrent les limites du dispositif COVAX qui est avant tout un dispositif de financement, ce qui freine une diffusion plus rapide.

Globalement, l'enjeu central est la production des vaccins à grande échelle en subventionnant chaque étape de cette production dans le monde et c'est précisément ce qui a été suggéré parmi les solutions avancées. Michael Kremer¹ a formulé des estimations témoignant de la possibilité de financer un tel dispositif tout en comptant sur un retour sur investissement conséquent. Sans rentrer dans le détail, le mécanisme comprendrait un volet de subvention à la production, d'interdiction des restrictions à l'export ou encore de transparence sur la situation de la chaîne de valeur. Une autre solution serait de mieux distribuer les doses déjà disponibles dans les pays à plus hauts revenus, ce qui a déjà été fait partiellement par COVAX. L'enjeu serait alors de se demander si les populations les plus jeunes doivent être prioritaires, notamment les moins de 19 ans dans les pays à hauts revenus, ou si les doses doivent être envoyées dans les pays à bas revenus.

Enfin et surtout, il est essentiel d'augmenter les ressources financières du dispositif COVAX sachant que, collectivement, environ 3 000 milliards d'euros ont été dépensés pour répondre à la crise dans les pays à hauts revenus, alors que moins de 10 milliards d'euros ont été consacré à accompagner la vaccination dans les pays à bas revenus. La disproportion est flagrante. Les montants d'aides aux pays à bas revenus via le dispositif COVAX devraient tripler d'ici à début 2022 pour espérer atteindre l'immunité collective au niveau mondial.

¹ Prix Nobel d'économie 2019

Synthèse

Ce qui rend la crise de la Covid-19 particulièrement dramatique, c'est que le scénario d'une pandémie mondiale était d'ores et déjà connu, déplore Olivier Babeau. La biologie évolutionniste démontre que la survie est un dosage subtil entre solidarité et concurrence, ce qui est également vrai pour les États. Or il semblerait que les politiques aient tendance à préférer prendre le rôle du « passager clandestin » pour maintenir un dynamisme économique grâce aux efforts des autres. La crise a également été l'occasion de voir les différents modèles politiques lutter, la polarisation du monde s'en trouve alors accentuée. Plus que jamais, le commerce mondial représente une solution au désordre et à l'absence de solidarité, il doit permettre d'instaurer l'interdépendance entre les États tout en assurant son équilibre.

Depuis le début, chacun savait que le multilatéralisme et la coopération seraient critiques dans la gestion de la crise, estime Gargee Ghosh. Au-delà de la distribution coordonnée des vaccins, l'enjeu aurait été de synchroniser la levée des restrictions dans le monde mais également de maintenir l'élan de solidarité dans le cadre des premières pénuries de ressources. Ainsi, le dispositif COVAX et l'initiative ACT-A² ne s'avèreront efficaces dans l'avenir que si la communauté internationale apprend de ses erreurs. D'une part, il convient de prévenir la lassitude des populations, qui encouragerait les pays développés à déployer des solutions plus nationalistes au détriment du partage des ressources avec les pays plus pauvres. D'autre part, il convient de se préparer au réapprovisionnement important de vaccins dans les prochains mois, opportunité cruciale de coopération internationale.

Les entreprises membres de *Business at OECD* (BIAC - Comité consultatif économique et industriel) n'ont jamais autant vu leurs objectifs converger vers une volonté de relancer l'économie et les relations avec les gouvernements, souligne Dominique Mockly. Le partage de leurs retours d'expérience est bénéfique à la fois aux autres entreprises dans le contexte du ralentissement de l'économie et aux autres acteurs de la société, les entreprises étant des vecteurs économiques et sanitaires qui peuvent notamment prendre part à l'effort de vaccination de leurs salariés. Par ailleurs, cette crise peut être un levier pour se sensibiliser à des situations qui ont lieu dans d'autres pays mais qui sont les conséquences d'un phénomène plus global comme le réchauffement climatique. Il appelle à utiliser les outils que les entreprises et les territoires ont à leur disposition pour participer à la solidarité internationale : création de partenariats, mise en place de dispositifs d'accompagnement, développement des ressources numériques. L'Amérique latine, qui compte un tiers des décès

² Dispositif mis en place par l'OMS en avril 2020 pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19

au monde, fait face à d'importants défis économiques alors même qu'elle se maintient dans une situation de crise profonde avec l'apparition des variants, observe Luis Alberto Moreno. Malgré les plans de relance engagés dans certains pays (Brésil, Chili, Pérou) qui ont empêché l'effondrement de l'économie, les moyens restent insuffisants pour les 630 millions d'habitants de la région. Le défi est désormais d'être mieux préparés à l'éventualité d'une prochaine pandémie, en renforçant notamment le système de vaccination des pays émergents et en voie de développement. Pour ce faire, la solidarité internationale ainsi que l'harmonisation des politiques sont fondamentales. « Avons-nous vraiment les moyens d'atteindre notre objectif de vacciner le monde entier ? » s'interroge Ngairé Woods. En matière de solidarité internationale, elle estime que le secteur privé doit être invité à la table des discussions aux côtés des institutions sous peine de ne pas parvenir à leurs fins. En outre, il est anormal de constater que chacun fait de grands sacrifices au nom de la santé publique tandis que des sociétés comme Pfizer continuent d'augmenter le prix de leur vaccin. Il existe également le besoin d'améliorer les infrastructures et institutions existantes afin d'informer et de mettre en avant les efforts du FMI (Fonds Monétaire International) et des banques d'investissement régionales. Enfin, il est essentiel que les politiques nationales fassent preuve de solidarité internationale, d'autant qu'il a été démontré que les pays du G20 sont les super-propagateurs du virus dans le monde, ils ont donc une responsabilité envers les autres.

À la question de savoir si l'amélioration de la solidarité internationale doit passer par l'allègement de la dette ou par l'ouverture de la production des vaccins dans des pays émergents et en voie de développement, Xavier Jaravel estime que l'enjeu le plus urgent est celui de la vaccination. La solidarité internationale n'a pas été inexistante en soi et des propositions concrètes sur la chaîne de production ont été formulées par Michael Kremer. En revanche, une problématique plus profonde réside dans l'opinion publique des pays développés. Au-delà d'un sujet de solidarité, il s'agit donc d'un sujet d'intérêt bien compris. Pour sa part, Olivier Babeau insiste sur l'importance d'être préparés à une future pandémie ainsi que sur le besoin de transparence des gouvernements le cas échéant. Il s'agit aujourd'hui d'identifier leurs erreurs alors qu'ils avaient connaissance du scénario. L'initiative d'un emprunt commun « Covid » annoncée par l'Union européenne lui semble être une première étape intéressante.

Sur les limites à la diffusion du vaccin, Gargee Ghosh se montre optimiste : la production augmente désormais que le dispositif COVAX est prêt. Les résultats devraient être meilleurs fin 2021, à condition d'agir collectivement. Concernant leurs priorités, le financement de la reprise économique pour préserver le

capital humain doit également représenter une urgence dans les pays à bas revenus, la crise ayant frappé de nombreux autres facteurs de développement (vaccination de base, violences faites aux femmes, mortalité maternelle, etc.). Luis Alberto Moreno rejoint ce constat, la reprise économique représente un défi de taille pour des régions comme l'Amérique latine qui subissent une pression inflationniste importante. Des solutions doivent être trouvées afin que les pays augmentent leur croissance économique et favorisent le commerce international.

Dans le cadre d'un effort de financement international pour la solidarité, Gargee Ghosh précise que les institutions privées ne doivent pas se substituer aux financements publics. La philanthropie doit être un catalyseur d'actions dans les domaines où l'argent public est difficile à mobiliser, toutefois les financements étatiques sont essentiels.

Aujourd'hui, il n'y a en réalité pas de raison de ne pas vacciner le monde entier au regard des doses disponibles, observe Ngaire Woods. La question réside plutôt dans le financement de la vaccination, or des institutions datant de l'après Seconde Guerre mondiale veillent à ce que les décisions prises par les uns ne portent pas préjudice à la prospérité des autres. Il existe cependant un risque que les États soient tentés de miser sur l'austérité à la sortie de crise.

Jean Monnet déclarait que « L'Europe se fera dans les crises et elle sera la somme des solutions apportées à ces crises » : il en va de même pour la solidarité internationale, conclut Xavier Jaravel. Des solutions ont été apportées à la crise actuelle et, si elles n'ont pas toujours été jugées suffisantes, elles restent une prouesse au regard de la coalition mondiale. Désormais, l'opinion publique a un rôle essentiel à jouer pour inciter les dirigeants des pays développés à contribuer davantage à l'effort international.

RENOUER LES DIALOGUES SOCIAUX

COORDINATION **Nathalie Moureau**, Le Cercle des économistes / Université Paul-Valéry Montpellier 3

CONTRIBUTIONS **Michel Cicurel**, Michel Cicurel Conseil
Susanna Gideonsson, Confédération suédoise des syndicats, LO
Bleuenn Laot, FNEFI
Benoît Teste, FSU

MODÉRATION **Emmanuel Duteil**, Europe 1

Propos introductifs de Nathalie Moureau, membre associée du Cercle des économistes

Il ne fait pas de mystère que la question du dialogue social se pose en France. Quelques données suffisent à l'illustrer. En 1949, 30 % des Français étaient syndiqués. En 1969, ils étaient 20 %. Aujourd'hui, ils sont à peine 10 %. Depuis les années 1990, ce pourcentage reste assez stable.

Il y a 17 ans, l'ouvrage de Pierre Cahuc et Yann Algan, « La société de défiance »¹, qui avait fait grand bruit, interrogeait déjà cette problématique. Le sous-titre de l'ouvrage était : « comment le modèle social français s'autodétruit ». Pierre Cahuc et Yann Algan faisaient deux constats. Le premier était celui d'une forte défiance des Français vis-à-vis de leurs concitoyens, des pouvoirs publics et du marché. Le second était celui d'un incivisme plus présent en France que dans d'autres pays.

Ces deux constats sont toujours d'actualité. S'agissant du premier, Claudia Senik, Elisabeth Beasley et Yann Algan mettent eux aussi en exergue la faible confiance des Français vis-à-vis de leurs concitoyens dans un ouvrage récent, « Les Français, le bonheur et l'argent »² Claudia Senik, Elisabeth Beasley et Yann Algan. Ils s'appuient notamment sur une enquête mondiale, portant sur 97 pays, où il est demandé aux sondés s'ils font confiance aux autres membres

¹ La société de défiance, Pierre Cahuc et Yann Algan, Éditions rue d'Ulm, 2007.

² Les Français, le bonheur et l'argent, Yann Algan, Elisabeth Beasley et Claudia Senik, Éditions rue d'Ulm, 2018.

de la société, ainsi qu'aux pouvoirs publics, la France apparaît en 58e position sur l'échelle de la confiance. Seuls 22 % des Français déclarent faire confiance à autrui. Dans les autres pays, notamment les pays nordiques, le pourcentage est trois fois plus élevé. Ce manque de confiance est observé non seulement vis-à-vis de la population, mais également par rapport à la loi : 20 % des Français déclarent ne pas avoir confiance dans la justice et 25 % n'ont pas confiance dans les syndicats.

Un second constat peut être fait : le taux d'incivisme très élevé de la part des Français. Plusieurs études et travaux ont été conduits en économie expérimentale dans différents pays sur ce sujet. L'expérience consiste par exemple à laisser un portefeuille avec l'adresse du propriétaire. En France, moins de personnes ramènent ce portefeuille à son propriétaire par comparaison à d'autres pays, notamment à ceux d'Europe du Nord. Dans leur ouvrage, Pierre Cahuc et Yann Algan notaient que ce manque de confiance et cet incivisme n'étaient pas une caractéristique française immuable mais est apparue après la Seconde Guerre Mondiale. Ils l'attribuent au modèle social français qu'ils définissent comme un modèle social corporatiste et étatique, dans lequel des droits sociaux sont associés au statut des individus. Ce modèle favorise une opacité de l'information, la recherche de rente et un comportement de suspicion vis-à-vis d'autrui et ce faisant un déficit de solidarité. Le problème toujours selon ces auteurs est que cela se double d'un étaticisme. En France, l'État a tendance à réglementer l'ensemble des domaines de la société civile, dans les moindres détails. Le dialogue social, dans toute sa substance, est bloqué. Ces deux éléments engendrent de la défiance.

L'acmé de ce problème du modèle social est atteinte avec la crise des Gilets jaunes. Ce mouvement déborde les syndicats, qui en sont absents. Aucun leader officiel ne s'en dégage et les porte-paroles sont discutés. Une chercheuse du CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) qualifie ce mouvement de « mouvement de clavier », puisqu'il est né en ligne, via des claviers. Il s'agit donc de nouveaux modes d'action, sans porte-parole, et de nouvelles formes syndicales. Des chercheurs ont constaté au cours d'une enquête que parmi les personnes interrogées de ce mouvement, beaucoup ont, dans leur environnement direct ou indirect, des personnes handicapées. Se pose alors la question des personnes qui ne sont pas usuellement représentées et qui ne prennent donc pas part au débat.

La crise de la Covid-19 a tout mis à l'arrêt et avec elle se pose un nouveau questionnement sur le lien social, sur le développement d'une nouvelle forme de lien social, via les ordinateurs. De nouvelles solidarités apparaissent, comme les applaudissements aux soignants lors du premier confinement, qui

ont néanmoins disparu lors du second. Est-ce que cette solidarité et ce lien social sont présents ?

Aujourd'hui, se pose aussi la question de cette solidarité et de la confiance à travers le sujet de la vaccination : où en est ce mouvement de vaccination qui tend à se stabiliser à un certain niveau, cette défiance par rapport aux vaccins, cette tendance à être solidaires les uns des autres pour agir ensemble ? Quelles ont été toutes les conséquences de ce mouvement, de cette perte de rencontres ? Comment les syndicats se sont-ils retrouvés ou non dans les entreprises via Internet, via les CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), les mouvements de crise ? Tout cela redéfinit les règles du lien social. Que va-t-on renouer ? Que va-t-on lier aujourd'hui ?

Synthèse

Le mot « syndicat » fait très peur aujourd'hui, souligne Bleuenn Laot. Au-delà du syndicalisme, se pose la question de l'engagement pour défendre une cause. Malgré l'intérêt du syndicalisme, les étudiants se sentent découragés et s'interrogent sur son utilité.

Certes, le constat sur les difficultés du syndicalisme à être le creuset des discussions de professions entières peut être partagé, mais il ne faut pas noircir le tableau à l'extrême, tempère Benoît Teste. L'adhésion, dans les pays nordiques, n'a pas le même sens qu'en France : l'organisation y gère également l'assurance-chômage ou la carrière, qui sont des éléments concrets et directs. En France, les organisations syndicales doivent mener un travail pour impliquer les salariés, qui restent à distance. Pour autant, la proximité des salariés est grande avec leurs représentants syndicaux directs. En outre, l'implication est difficile au-delà de moments ponctuels de recours aux syndicats. Enfin, le taux de participation aux élections professionnelles peut être utilisé comme une autre mesure de la représentativité, et il n'est pas anecdotique (50 % dans la Fonction Publique, un peu moins dans le privé). Certes, l'organisation des syndicats peut poser problème, mais il faut constater plus globalement un problème avec la démocratie en général et un problème de confiance dans le dialogue, les corps intermédiaires et la société civile.

En Suède, cette forte tradition de lien entre la politique, les syndicats et le patronat, est vraiment un pilier depuis plus de huit ans, informe Susanna Gideonsson. Le taux d'adhésion aux syndicats est de 70 % pour les salariés et de 80 % pour le patronat. Syndicats et patronats travaillent ensemble pour des solutions stables et fonctionnelles pour les entreprises et les salariés.

Les partenaires sociaux portent la responsabilité du développement et de la réglementation du marché du travail. La base du dialogue social repose sur de bons partenaires indépendants et déterminés.

L'abstentionnisme aux élections professionnelles et politiques est lié au sentiment d'utilité du vote, observe Michel Cicurel. Par exemple, les citoyens votent aux élections présidentielles et législatives, mais ils votent beaucoup moins aux autres élections. Dans le secteur privé, les rémunérations, l'emploi et la durée du travail étaient les grands sujets qui ont animé le dialogue social pendant les années fastes. La retraite à 60 ans et les 35 heures ont anéanti la discussion sur la durée du travail. Les entreprises privées dans la compétition internationale ne permettent pas aux partenaires sociaux de discuter des rémunérations. Les syndicats dans le privé sont tellement fragiles qu'ils défendent leurs adhérents, sans s'occuper du travail précaire, de l'ubérisation, du chômage des jeunes... Or, s'ils se concentraient sur le cœur du sujet, qui est l'emploi à l'ère du numérique, en se saisissant de sa globalité (formation professionnelle, Éducation nationale), avec le patronat, les taux de participation aux élections professionnelles seraient de 50 %, comme dans la Fonction Publique.

Le problème de la légitimation des représentants du personnel les empêche d'avoir le pouvoir d'agir et de prendre des initiatives, reconnaît Benoît Teste. Souvent, le dialogue social est à l'initiative de l'administration ou du patronat. Il faut redonner le pouvoir d'initiative aux organisations syndicales et également rénover la représentation patronale. Le constat dramatique de la pauvreté du dialogue social conduit aux difficultés de la société. Si les syndicats doivent certainement se remettre en question, il n'en reste pas moins que le problème vient du fait qu'il n'existe aucun corps intermédiaire entre le Président de la République et le peuple.

Il convient de bouleverser complètement le paradigme du dialogue social, affirme Michel Cicurel. La concentration des pouvoirs entre les mains du Président, avec sa majorité, fragilise le Président lui-même dans l'exercice du pouvoir. Pour la gestion de la société, il a besoin des élus locaux ; sur les sujets économiques et sociaux, il a besoin des partenaires sociaux. Les grands sujets doivent être absolument discutés et abordés avec les partenaires sociaux. L'écologie punitive sans débat préalable a, par exemple, entraîné le mouvement des Gilets jaunes.

En outre, il n'est pas possible d'affronter les défis de demain (numérique, santé, écologie) sans des capitaux massifs, tandis que, dans le même temps, les richesses sont concentrées dans les mains de trop peu de milliardaires qui ont fait près de 5 000 milliards de bénéfices en 2020, année de crise,

alerte Michel Cicurel. Il faut donc envisager un « capitalisme de demain ». Les classes moyennes doivent pouvoir investir dans le risque, avec les rendements associés au risque. Pour ce faire, il faut la garantie de l'État, qui ne perdra rien. Cela permettra à tous les acteurs du dialogue social d'aller dans le même sens, pour favoriser les enjeux de demain. Si les partenaires sociaux ne viennent pas soutenir le pouvoir politique pour traiter des grands sujets de demain, cela finira très mal.

Pendant la pandémie, en Suède, des accords ont été signés pour changer les règles de la sécurité sociale notamment, ce qui a entraîné la création de près de 4 000 conventions collectives en une semaine et a eu un effet positif sur la crise, se réjouit Susanna Gideonsson. La Commission européenne a souligné l'importance des partenaires sociaux et de leur implication dans les solutions impactant l'emploi et l'économie, pour trouver plus de consensus, alors que dans d'autres pays européens, la crise a été utilisée comme excuse pour exclure les partenaires sociaux du dialogue.

Si la crise de l'hôpital public était déjà évoquée avant la crise sanitaire en France, il est vrai que cette dernière a davantage mis en exergue toutes ces problématiques, constate Bleuenn Laot. Elle a permis également de montrer qu'il est nécessaire d'échanger en faisant intervenir plusieurs acteurs et en prenant surtout en compte le regard des personnes qui sont véritablement concernées par les problématiques.

Cette crise a révélé l'utilité sociale de certains métiers, reposant alors la question des combats syndicaux au nom de l'intérêt général, confirme Benoît Teste. Malgré l'angle corporatiste dans la défense de certains intérêts catégoriels, la crise a montré que tout travail s'inscrit dans un cadre général. Ce lien est évident pour le secteur public, mais c'est aussi le cas dans le secteur privé, avec l'émergence d'enjeux environnementaux notamment. Les salariés ont des choses à dire en tant qu'experts de leur travail et acteurs directs.

En outre, le syndicalisme en France a peu la culture du compromis. Une forme de syndicalisme s'enferme dans une posture de refus et une autre s'enferme dans l'idée que le syndicalisme n'a vocation qu'à s'exprimer sur des idées corporatistes. Une troisième voix, revendicative, est possible, pour le progrès social en vue de l'intérêt général. Le débat sur la réforme des retraites a été éclairant en ce sens. Certes, il existait l'aspect de la défense d'intérêts particuliers et des régimes spéciaux, mais les syndicats sont parvenus à montrer que le problème portait sur la question de l'intérêt général.

Il faut créer la confiance, grâce à la transparence et à la coopération entre partenaires sociaux et les politiques, pour avancer vers la justice sociale et

la croissance économique, explique Susanna Gideonsson. Le dialogue social est un outil très utile dans une société qui fonctionne bien. Il faut maintenir le taux d'emploi et la compétitivité, mais il faut également savoir réajuster si nécessaire.

Les changements en cours impactent le syndicalisme, observe Benoît Teste. Les syndicats de l'Éducation nationale par exemple ont conscience de la nécessité de peser sur les enjeux de formation des futurs citoyens et travailleurs. Dans les lycées agricoles, ils interviennent concrètement sur les questions liées aux méthodes respectueuses de l'environnement et dans ce dialogue social nourri, en lien avec le terrain, face parfois à des oppositions de syndicats agricoles. Un autre champ d'intervention important des organisations syndicales concerne l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Des avancées sont en cours en termes de dialogue social sur ce sujet, même si un grand chemin reste à faire.

La mise en place d'une RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) efficace au sein des entreprises est capitale pour renouer ce dialogue social, car ces sujets sont centraux pour les décennies à venir, insiste Michel Cicurel. La faiblesse du dialogue social explique la faiblesse de l'adhésion et de la participation aux élections professionnelles, et non l'inverse. Pour la sécurité sociale (santé, retraite, emploi, Unédic, Assédic), le partenariat social fonctionnait très bien. Aujourd'hui, l'État intervient afin de « boucher les trous » et les partenaires sociaux perdent alors leur pouvoir. Or, l'État se porte mal car l'économie privée se porte mal. Si l'économique et le social sont pris en main par les partenaires sociaux et remis en marche, l'État providence aura beaucoup moins de choses à réparer. Il faut un « Grenelle du capital pour tous », pour que le « capitalisme providence » soulage l'État providence. Il faut aider les salariés à investir dans des produits qui rapportent 15 %, pour sortir de ce monde où les riches sont de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres, selon « l'effet Matthieu ». L'État, alors garant, dépensera moins.

L'affichage dans le dialogue social, via des grenelles par exemple, a de moins en moins d'intérêt et participe d'une désaffection du syndicalisme, constate Benoît Teste. Il est même parfois difficile de comprendre l'objet de ces réunions. Lors de la réforme des retraites, le dialogue social s'est tenu sur des bases communicationnelles, qui consistaient à dire que sera fait plus avec moins, au lieu de se tenir sur de véritables discussions sur le financement. Cela donne la sensation d'être dans un dialogue social manipulé et parfois même, pour les syndicats, d'être pris pour des imbéciles.

Pour réformer la retraite, chaque citoyen et employé doit avoir le sentiment de faire partie des solutions de l'avenir et tous les acteurs (partenaires sociaux,

employés) doivent être impliqués, conseille Susanna Gideonsson.

La confiance n'a pas été possible, pour les étudiants infirmiers envers leurs interlocuteurs, lors de la première année de crise sanitaire, déplore Bleuenn Laot. Cependant, la situation est en train de changer, notamment grâce au soutien trouvé auprès d'autres interlocuteurs.

Il faut réinventer les acteurs et les modes d'action du dialogue social, suggère Nathalie Moureau. La vidéo faite par les étudiants infirmiers témoigne de ce changement des modes d'action, que la crise a questionné.

Descendre dans la rue n'a plus autant d'impact et la crise sanitaire a forcé les syndicats à se réinventer, confirme Bleuenn Laot. Les étudiants infirmiers ont été utilisés et ne se sont pas fait respecter : la vidéo, qui débute par une phrase choc, a été visionnée plus de 60 000 fois en 24 heures, et a permis d'ouvrir un dialogue avec le Gouvernement, pour aboutir à une solution à court terme.

Renouer le lien et le dialogue social n'est pas chose aisée, conclut Nathalie Moureau. Les débats ont mis en lumière la question de l'utilité du syndicalisme et celle du bien-être collectif. Repenser l'intérêt commun est une nécessité et passe notamment par l'éducation des citoyens et de la jeunesse. Il revient également à la nouvelle génération d'inventer de nouveaux modes d'action, qui peuvent émerger dans les périodes de crise.

RETRAITES ET DÉPENDANCE, UN MODÈLE À REPENSER

COORDINATION Philippe Trainar, Le Cercle des économistes

CONTRIBUTIONS Robert Leblanc, Aon
Florence Lustman, Fédération française de l'assurance
Éric Pinon, Association Française de la Gestion
Financière
Éric Woerth, Assemblée Nationale

MODÉRATION Patricia Loison, Franceinfo

Propos introductifs de Philippe Trainar, membre du Cercle des économistes

Retraite et dépendance sont interdépendantes. Elles concernent les mêmes classes d'âge et posent des problèmes financiers similaires : comment les financer sans alourdir le coût du travail, ni réduire le pouvoir d'achat des actifs ? Mais, alors que la répartition semble s'imposer pour la retraite, il n'est pas sûr que ce soit la solution optimale pour la dépendance. En outre, il n'est pas sûr que la conception actuelle de la couverture de la dépendance, comme redistributive et centrée sur la petite dépendance, soit pertinente. La session se posera donc la question de savoir s'il faut envisager pour la dépendance des solutions alternatives comme une répartition restreinte, c'est-à-dire limitée aux retraités eux-mêmes, voire la capitalisation ; si celles-ci doivent prendre place dans un cadre public, plus redistributif qu'assurantiel, ou privé, plus assurantiel que redistributif ; et s'il faut chercher à couvrir toutes les formes de dépendance ou s'il faut se concentrer sur la couverture de la grande dépendance qui est aussi le risque le plus coûteux pour les ménages. De fait, les circonstances particulières de la pandémie et du confinement poussent les équilibres sur lesquels nous avons auparavant parié, jusqu'aux limites où ils deviennent tout simplement insoutenables. Ceci est particulièrement vrai pour la retraite et la dépendance dont l'équilibre était déjà incertain avant la crise sanitaire. Cette crise nous incite à soulever différentes questions sur la soutenabilité financière et, plus fondamentalement, la pertinence économique des modèles sur lesquels nos systèmes reposent.

Réformer notre système de retraite en jouant sur tous les paramètres

Tout d'abord, il faut souligner que le déficit du système de retraite est, comme à l'accoutumé, sensiblement plus élevé ex post, que ce que l'on prévoyait, notamment de ce que le Conseil d'Orientation des Retraites prévoyait, au moment de la réforme des retraites. On constate en effet un quasi-doublement du déficit du système de retraite à horizon 2025 et 2030, entre les rapports 2018 et 2020 du Conseil d'Orientation des retraites. Les raisons en sont multiples. A court terme, la conjoncture liée à la Covid-19 joue naturellement un rôle important, et inévitable. Mais, à moyen terme, ce n'est plus le cas et seul demeure l'effet structurel de l'augmentation plus rapide que prévue de la pension moyenne par rapport au revenu d'activité moyen. Cette augmentation soulève deux questions principales : pourquoi les pensionnés ne partagent-ils pas systématiquement le sort des actifs (quand les revenus des actifs déclinent, ceux des pensionnés continuent à progresser) ? et, si l'on ne veut pas toucher au niveau de la retraite à taux plein, pourquoi les départs à la retraite à taux plein peuvent-ils toujours se faire à 62 ans et non plus tard comme le justifierait l'allongement de l'espérance de vie à 62 ans (entre 2010-2015 et 2020-2025, l'espérance de vie à 62 ans a augmenté d'un an, sachant que l'âge de 62 ans était déjà très bas en 2010-2015, en comparaison de ce qui se pratiquait chez nos partenaires) ?

De fait, aucun système de retraite par répartition n'est concevable sans une règle de partage des différences de fortune entre les actifs et les retraités. La retraite par répartition vise en effet à financer directement les retraites à partir des revenus d'activité de l'année et la seule justification de ce mode de financement est qu'il permet aux retraités de bénéficier de la bonne fortune des actifs, ce qui n'a de sens que si, symétriquement, il permet aux actifs de partager leur mauvaise fortune avec les retraités. Sinon, la répartition ne fait que couvrir un partage inéquitable, une forme de hold-up des vieux retraités sur les jeunes actifs. Naturellement, on peut imaginer pratiquer la fuite en avant, en finançant les dérives des retraites par rapport aux revenus des actifs par des prélèvements sur les « riches ». Cette solution se heurte toutefois à une triple limite :

- les riches actifs peuvent « voter avec leurs pieds » et s'exiler, voire réduire leur activité comme ce fut le cas avant le second choc pétrolier (quand la durée de travail des cadres était sensiblement inférieure à celle des ouvriers), ce qui se traduira par une perte sèche du surplus disponible pour financer la redistribution ;
- le transfert, vers les retraités, d'une ressource, qui aurait sinon été épargnée pour contribuer à l'investissement et à l'innovation, va alimenter la

consommation et l'épargne sans risque alors que, depuis la crise financière, on constate une attrition de l'investissement, de la prise de risque et de la productivité, qui pèse sur le niveau de vie et l'emploi ;

- et, si transfert il doit y avoir, la transition climatique et la lutte contre la grande pauvreté sont des emplois bien plus prioritaires que les coups de pousse aux retraités en général.

Un partage à la fois équitable, c'est-à-dire respectueux du bien commun, et efficace, c'est-à-dire enrichissant pour la communauté, est concevable. Il devrait viser à une progression parallèle du revenu moyen des actifs et de la pension moyenne, si ce n'est à très court terme, encore que ce serait parfaitement justifié, à tout le moins à moyen terme. Comme l'origine de la richesse distribuée aux retraités se trouve chez les actifs, il est clair que la bonne ou la mauvaise fortune des actifs est partagée automatiquement avec les retraités, à taux de cotisation constant, sans qu'il y ait besoin d'une quelconque délibération. Il n'en va pas de même pour la bonne ou mauvaise fortune des retraités, pour lesquels une décision est nécessaire car le partage peut prendre la forme soit d'une variation du niveau des pensions, soit d'une variation de l'âge de départ à la retraite. Dans l'absolu, la négociation sociale devrait permettre de trancher la question mais cette négociation devrait se faire non entre le patronat et les salariés, mais entre les salariés (qui pourraient devoir partir à la retraite plus tard que leurs aînés) et les retraités (qui pourraient devoir baisser le niveau de leur pension). Or, les retraités ne sont pas représentés aujourd'hui, sachant que l'État ne saurait prétendre les représenter en raison de ses conflits d'intérêt multiples. Si le changement de fortune vient de l'allongement de la durée de vie, alors que cet allongement se concentre aujourd'hui sur les personnes âgées de 62 ans et plus, c'est-à-dire sur les retraités (entre 2020-2025 et 2030-2035, l'on prévoit un gain en espérance de vie de 1,33 an à la naissance dont 73% sont imputables aux 25 années de vie au-delà de 61 ans, 19% aux 37 années de vie entre 25 ans et 62 ans et 6% aux 24 années de vie avant 25 ans), la modalité la plus neutre de partage de ce changement de fortune consiste à retarder l'âge de départ à la retraite à due proportion de l'allongement de la durée de vie à 62 ans (en première approximation, une règle des deux tiers pourrait être retenue : un tiers pour l'allongement de la durée de vie à la retraite et deux tiers pour l'allongement de la durée de vie active, i.e. le retard de l'âge de départ à la retraite). Dans les autres hypothèses, notamment dans l'hypothèse où le changement de fortune est imputable à la variation de la taille des cohortes partant à la retraite, qui reflète elle-même les variations antérieures de la fertilité, la négociation retraités - salariés serait optimale mais

comme il est difficile de la concevoir sur une base équitable, tout au moins à court terme, on peut se demander si le bon principe ne consiste pas à moduler l'âge de départ à la retraite de façon à maintenir inchangé le pouvoir d'achat des actifs et des retraités. La solution a l'intérêt de peser symétriquement sur la vie active (plus d'années de travail) et sur la vie en retrait d'activité (moins d'années de retraite).

Un dernier facteur conduirait à privilégier aujourd'hui la modulation de l'âge de départ à la retraite pour équilibrer le système de retraite : la Covid-19. En effet, les coûts économiques pharaoniques du confinement ont été presque exclusivement supportés par les actifs, et par les finances publiques, et ils ont essentiellement servis à sauver des vies au-delà de 60 ans. Les retraités ont aujourd'hui une lourde dette à l'égard de leurs cadets. Sachant que les prélèvements, qui serviront à éponger la dette publique qui a explosé, reposeront essentiellement sur des actifs (fortunés), la meilleure façon d'éviter tout conflit de génération consisterait à stabiliser les cotisations vieillesse à court comme à moyen et long terme, à équilibrer très vite le système des retraites afin de ne pas alimenter la dette publique, et à l'équilibrer en retardant l'âge de départ à la retraite... le tout en maintenant le pouvoir d'achat des retraités et des actifs inchangé. Ce qui pouvait paraître secondaire dans la réforme des retraites conçue avant la crise de la Covid-19 est maintenant devenu prioritaire : il faut retarder l'âge de départ à la retraite pour le porter aussi vite que possible à 65 ans. Certains experts font toutefois valoir que l'on est plus en bonne santé au-delà de 60 ans. Outre que cette affirmation n'est pas confirmée chez nos principaux partenaires, où l'âge de départ à la retraite est en général fixé à 65 ans, voire 67 ans, les statistiques françaises sur l'état de santé ne font pas vraiment apparaître de problème massif de santé entre 60 et 65 ans. En France, par rapport à une espérance de vie de 22 ans à 65 ans, on a encore une espérance de vie de 11 ans en bonne santé, les ménages étant eux-mêmes plus optimistes individuellement sur leur propre espérance de vie en bonne santé. Naturellement, un traitement spécifique devrait être accordé aux personnes gravement malades, leur permettant une sortie anticipée du marché du travail.

Substituer à la confusion actuelle une vraie assurance-dépendance

La question de la dépendance, trop souvent posée en des termes similaires à ceux de la retraite et/ou de la santé, doit être posée en des termes radicalement différents. C'est tout d'abord le besoin qui est déterminant pour la dépendance quand pour la retraite c'est l'âge. Ensuite, le déclin de la capacité à générer ses propres ressources pour vivre en vieillissant est objectif quand il est largement

social et potentiellement subjectif pour la dépendance : quand nos grands-parents étaient accueillis chez leurs enfants, la question de la dépendance ne se posait pas et retombait tout naturellement à la charge de la famille d'accueil ; la décohabitation a créé le problème de la dépendance. Enfin, on ne voit pas très bien le sens économique de demander à des jeunes de 25-30 ans de participer au financement de la dépendance et de leur appliquer le principe d'équité intergénérationnel que l'on applique au financement des retraites, sachant que, sur la base des modalités actuelles de départ à la retraite et des statistiques actuelles de longévité, ils ont une probabilité de 45% d'avoir besoin d'une retraite mais de 6% seulement de devenir dépendant, dans des conditions dont il n'est même pas sûr qu'elles imposent des dépenses dépassant les capacités financières de l'intéressé. A 65 ans, la probabilité de devenir dépendant monte à plus de 15%, un niveau qui commence à être non-négligeable. Il en résulte que créer une solidarité dès le plus jeune âge avec les personnes âgées dépendantes est inutile et peu lisible. En revanche, créer cette même solidarité au moment du départ à la retraite est à la fois utile et lisible en termes de perception du risque et de couverture. Contrairement aux plus de 65 ans, les moins de 65 ans peuvent avoir des usages beaucoup plus optimaux de leurs ressources (aider leurs enfants, acquérir un logement etc.) que de cotiser pour une couverture de la dépendance.

Limiter la solidarité aux seuls retraités est largement suffisant. La base de mutualisation, en application des règles actuelles, serait très large puisqu'elle conduirait à faire financer 1 personne dépendante par 25 retraités non dépendants... alors qu'en matière de retraite, 1 retraité est financé par 1,7 actif. Mais surtout, elle permettrait d'éviter un effet d'aubaine trop prononcé en faveur des *baby-boomers*, qui n'auraient sinon cotisé qu'à la toute dernière minute et seulement marginalement pour la dépendance et qui bénéficieraient néanmoins d'une couverture dépendance généreuse... le dernier parmi les nombreux holdups des *baby-boomers*, juste avant de descendre dans la tombe. Certes, les *baby-boomers* ne sont pas seuls responsables dans cette affaire-là, les promesses politiques faites à intervalles réguliers de créer une cinquième branche de la sécurité sociale destinée à couvrir la dépendance ont clairement incité les baby-boomers à ne pas s'assurer : pourquoi se seraient-ils assurés auprès d'une entreprise d'assurance quand l'État leur promet une couverture quasi-gratuite ? Pour autant, il faut impérativement éviter cette inéquité intergénérationnelle supplémentaire. Les *baby-boomers* ne peuvent descendre dans la tombe en laissant en héritage aux générations suivantes un système de retraite exsangue, où ils ont puisé beaucoup plus qu'ils n'y ont versé, une couverture dépendance inéquitable, une dette publique insoutenable, des dépenses publiques et sociales pharaoniques, des prélèvements publics qui étouffent l'activité.

Mais, la Covid-19 doit aussi nous inciter à repenser ce que l'on entend par dépendance. Actuellement, la petite dépendance (GIR 3 et 4), dont le coût financier est en général supportable pour la plupart des personnes concernées, représente le gros des effectifs bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), soit les deux tiers, alors que la dépendance sérieuse et la grande dépendance, dont le coût financier correspond à un risque important pour le budget des familles concernées, ne représentent que le tiers des effectifs bénéficiaires de l'APA. On voit là le problème posé par la couverture de la dépendance aujourd'hui en France : on y mélange ce qui n'est pas un risque mais qui constitue néanmoins un bon motif politique de redistribution (le coût d'une aide-ménagère), avec ce qui est un vrai risque coûteux mais dont la couverture doit être plafonnée en raison même du coût de la redistribution opérée sur le petit risque. La couverture actuelle de la dépendance est une source de confusion absolue, qui donne aux bénéficiaires les mauvaises incitations : elle prétend assurer ce qui n'est en fait que de la pure redistribution, en l'absence de risque substantiel, et qui devrait être géré rationnellement comme de la redistribution, mais elle redistribue largement, dans le cadre notamment de l'aide sociale, ce qui pourrait et devrait être assuré, car c'est un risque substantiel. Elle cumule une mauvaise redistribution à une mauvaise assurance.

On attend toujours la mise en place d'une assurance dépendance. Celle-ci devrait tout d'abord être vraiment assurantielle, c'est-à-dire couvrir un vrai risque substantiel, et pour cela elle devrait se concentrer sur le risque correspondant à GIR 1 et 2 (le niveau 3 pourrait éventuellement faire l'objet d'une discussion et d'une prise en charge marginale, inférieure à la prise en charge actuelle). De plus, elle devrait limiter le champ de la mutualisation aux seuls retraités, ce qui lui permettrait de ne pas obérer le coût du travail ou le pouvoir d'achat des actifs. En outre, comme le risque pour les nouveaux retraités est lointain, il y aurait avantage à ce que le régime fonctionne en capitalisation plutôt qu'en répartition, cela permettrait d'une part de réduire le montant de la prime en fonction du rendement du capital, d'autre part de s'assurer que chacun a payé sa juste part, notamment la première génération d'assurés. Pour cette première génération, l'État pourrait naturellement mettre en place un mécanisme de soutien ciblé sur les moins fortunés qui n'auraient pas eu le temps de cotiser suffisamment. L'État pourrait aussi dessiner un mécanisme d'incitation pour les retraités les moins fortunés pour lesquels la prime d'assurance serait trop onéreuse. Ces deux mécanismes de redistribution présenteraient l'intérêt d'être aussi efficaces que possible car bien ciblés sur ceux qui n'ont pas eu la possibilité ou les moyens de s'assurer, tout en incitant les autres à s'assurer correctement. Resterait à sensibiliser les nouveaux retraités au risque de dépendance lorsqu'ils vieilliront et à l'intérêt

de souscrire suffisamment tôt une assurance-dépendance permettant de les couvrir correctement contre la grande dépendance (GIR 1) qui, rappelons-le, correspond à une véritable catastrophe, très coûteuse.

Synthèse

Pour les assureurs, le vieillissement est le défi majeur des sociétés juste derrière le climat, déclare Florence Lustman. Or, l'assurance privée constitue déjà une partie de la solution aux sujets de la retraite et de la perte d'autonomie. D'une part, l'assurance vie est le placement préféré des Français, dont une bonne partie est utilisée par les retraités pour compenser des revenus insuffisants, une chance pour l'économie. D'autre part, les assureurs interviennent à la fois en faveur de la prévention et des contrats dépendance. Les complémentaires santé couvrent en effet 96 % des concitoyens, tandis que les contrats de dépendance couvrent 7,5 millions de personnes. Afin d'augmenter la part des bénéficiaires, la FFA (Fédération Française de l'Assurance) ainsi que la FNMF (Fédération nationale de la Mutualité Française) proposent une solution ambitieuse : incorporer systématiquement dans les contrats de couverture maladie complémentaire une garantie dépendance. Il s'agit d'une mesure inclusive et équilibrée, ne reportant aucune charge sur les générations futures.

Retraite et dépendance sont deux sujets qu'il convient toutefois de délier, estime Éric Woerth. Les retraites sont moins une question de financement que la dépendance. Pour rappel, le système de retraite est étroitement lié à la vie du pays ce qui impose de le réadapter tous les 10 ans, le sujet devrait par ailleurs être consensuel en reposant sur des éléments systémiques et ne plus faire l'objet de tels débats politiques. La dépendance est quant à elle avant tout une question de financement pour laquelle une cinquième branche de Sécurité sociale a été créée, mobilisant 30 milliards d'euros. Une réforme des retraites ne doit alors pas avoir pour objet de financer la dépendance et des mesures jeunes. Si une cotisation complémentaire devait être mise en place, il ne conviendrait pas non plus d'augmenter les prélèvements obligatoires et un système de défiscalisation et de crédit d'impôt devrait accompagner la mesure.

Retraites et dépendance sont deux sujets qu'il convient également de délier car le système des retraites est davantage soumis à évolution que la dépendance, ajoute Robert Leblanc. Sur les retraites, il préconise des réajustements paramétriques, qui s'avèrent plus réalistes qu'une refonte profonde du système. La retraite par capitalisation est absolument nécessaire et permet de contribuer à la souveraineté économique, toutefois elle n'est pas encore suffisamment organisée ce qui explique que les personnes investissent dans

l'assurance vie. Sur la dépendance, le système fonctionne en soi et une grande réforme ne semble pas pertinente. Des pistes existent néanmoins pour en améliorer le financement : la systématisation de la garantie évoquée par Florence Lustman, ou encore, la mobilisation des articles 83 et 39 liés aux retraites. Le soutien aux aides à domicile présente également les avantages humains et financiers nécessaires pour représenter une alternative.

Le modèle des retraites n'est plus compatible avec la vie d'aujourd'hui, affirme Éric Pinon. En outre, la société compte désormais 1,7 cotisant pour 1 retraité, contre 7 cotisants dans les années 1950, et la durée de vie moyenne d'un retraité est de 24 ans, contre 7 ans dans les années 1950. Dans ce contexte, l'investissement par capitalisation qui permet aux personnes de cotiser aujourd'hui pour leur retraite de demain, et a l'avantage d'une gestion longue, semble représenter une partie de la solution. Il est essentiel d'éduquer financièrement les personnes à une forme de « gestion des risques long terme », les rassurant et appelant à faire confiance aux professionnels de gestion pour mobiliser des outils tels que le PER (Plan d'épargne retraite) ou l'assurance vie. L'acceptation du risque permettrait de construire un modèle sur le long terme, non pas pour les 10 prochaines années, mais pour les 20 à 30 années qui viennent.

Bien que le gouvernement semble avoir la volonté de proposer un projet de loi « Grand âge et autonomie » liant retraites et dépendance, les panélistes sont convaincus dans leur ensemble que ces sujets doivent être différenciés. En effet, Éric Pinon appelle à la prudence quant aux propos qui peuvent être tenus, il s'agit de ne pas effrayer les personnes au sujet de la dépendance qui est un risque ne concernant finalement qu'une petite part des retraités. Si les systèmes de retraite et de dépendance étaient liés, il s'agirait alors d'une erreur, estime Éric Woerth. Il préconise davantage de se tourner vers une solution hybride avec à la fois un système de solidarité publique exercé au travers de cotisations ou d'impositions, et une garantie complémentaire aidée au travers d'un crédit d'impôts pour la cotisation supplémentaire.

Il est positif de voir le sujet de la dépendance remis sur la table par le projet de loi « Grand âge et autonomie », cependant Florence Lustman ne conçoit pas de faire des économies sur les systèmes de retraite pour les dépenser immédiatement sur la dépendance. Le sujet de la prise en charge au quotidien est tout aussi important que le financier au moment d'évoquer la dépendance. Il relève justement de la responsabilité des professionnels que de se mobiliser pour assurer une qualité de service et soutenir les 4 millions d'aidants à domicile en France, qui représentent une aide informelle considérable et pourtant souvent oubliée.

Le rôle des organismes de gestion financière est de répondre aux besoins des personnes, toutefois Robert Leblanc souligne qu'il relève des politiques de considérer l'assemblage de solutions élaboré sur le terrain. Le message selon lequel le modèle a changé semble en effet avoir été entendu, d'après Éric Pinon. Il est désormais nécessaire de s'en occuper, notamment par le biais de la question de l'éducation financière des Français.

Éric Woerth confirme également que le tabou français concernant la coordination des organismes privés avec le public est réel. Il existe une tendance à caricaturer la situation, craignant que des institutions comme la Sécurité sociale soient privatisées. Or, la France maintient un niveau de prise en charge sociale beaucoup plus élevé que d'autres pays. Concernant le reste à charge correspondant à l'hébergement et à la nécessité des aides à domicile, il s'agit d'un enjeu de taille dont le coût est mal évalué. L'APA doit être inscrite dans un système plus vaste, avec des compléments de garantie et un système fiscal adéquat.

Le bon moment n'existe pas pour engager une réforme des retraites dans un contexte de débat politique apaisé. Pour reprendre les propos ultérieurs, il s'agirait en réalité de dépolitiser le sujet et de trouver des critères de pilotage automatique du système. Éric Pinon ajoute que pour faire évoluer le système, il est fondamental de responsabiliser les personnes et de les laisser aider les politiques dans le processus.

En conclusion, Philippe Trainard observe que différents points de vue plus complémentaires qu'il n'y paraît ont été exprimés, permettant d'obtenir un certain nombre de consensus. D'une part, sur le besoin de réformer, sachant que des solutions existent sur le terrain pour simplifier la réforme plutôt que de la complexifier. D'autre part, sur le besoin de différencier les retraites qui ne sont pas un sujet financier, systémique ou politique, de la dépendance qui est davantage une question de financier et de construction de solutions sur le terrain. Il préconise toutefois de prendre garde à préserver le principe de neutralité d'un théorème économique, qui ne peut pas être assuré de trouver la recette idéale pour le futur.

L'INQUIÉTANT DÉSÉQUILIBRE INTERGÉNÉRATIONNEL

COORDINATION Hippolyte d'Albis, Le Cercle des économistes

CONTRIBUTIONS Hakim El Karoui, Essayiste/ Brunswick
Anniela Lamnaouar, FAGE
Hervé Le Bras, INED
Sylvain Rabuel, DomusVi
Pascal Ruffenach, Bayard Presse
Magda Tomasini, INED

MODÉRATION Vincent Giret, Radio France

Synthèse

La notion de déséquilibre intergénérationnel peut être relativisée si elle est considérée par le prisme démographique, démontre Magda Tomasini. D'un point de vue statistique, malgré le vieillissement de sa société, notre pays a débuté sa transition démographique plus tôt que les autres membres de l'Union européenne, ce qui lui permet aujourd'hui de compter parmi les populations les plus jeunes. D'après les projections de l'ONU, la population française continuerait de rajeunir en comparaison aux autres pays membres. Par ailleurs, le phénomène de vieillissement d'une société est en partie lié à l'allongement de la vie, un facteur positif pour l'humanité car il contribue à la dilatation des étapes de la vie (durée des études, âge du premier accouchement, etc.).

Les mécanismes de transferts monétaires permettent de maintenir l'équilibre entre les plus jeunes et les plus âgés, estime Hippolyte d'Albis. En outre, observer les différents canaux de redistribution (famille, État, marché) permet de formuler deux grands constats. D'une part, l'État ne se désengage pas des plus jeunes dans la mesure où la part des transferts publics destinés aux moins de 25 ans a tendance à augmenter légèrement, tandis que celle destinée aux plus de 60 ans a tendance à diminuer légèrement. D'autre part, les générations les plus jeunes sont moins dépendantes de l'État que de leurs familles, avec 40 % de leur consommation financée par les transferts intrafamiliaux. Les inégalités se logeraient alors principalement au sein d'une même génération et non entre elles. Sur le plan politique, il préconise de privilégier des mesures permettant de corriger les inégalités intra-générationnelles plutôt que des

mesures générales tel que le revenu pour les plus jeunes.

« Avoir 20 ans, c'est compliqué ». Oui, toutefois cette affirmation était également vraie avant la crise de la Covid-19, rappelle Anniela Lamnaouar. En réalité, la précarité des plus jeunes a été accentuée par la crise et, si la jeunesse n'a pas été délaissée par l'État, les mesures engagées ne sont pas adaptées. En témoignent la forte fréquentation des épiceries sociales et solidaires, l'augmentation du taux de décrochage scolaire ou encore la détresse psychologique des étudiants. Malgré un élan de solidarité important lié à la situation sanitaire, y compris entre différentes générations, la FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes) appelle pour sa part à réformer le système actuel pour mieux considérer les situations individuelles. Des mesures ciblées doivent permettre la prise en compte des jeunes exclus du système de bourse, de l'augmentation des coûts et de la question du logement. Le logement intergénérationnel peut par ailleurs représenter une solution pour prévenir le manque de lien social. Au sujet d'un revenu universel dédié aux jeunes, la FAGE se positionne favorablement et préconise un système hybride entre le RSA (Revenu de Solidarité Active) et la Garantie jeunes, assurant à la fois le revenu minimum et l'accompagnement humain.

Tandis que la solidarité sociale étatisée se porte mal, Hakim El Karoui remarque que les politiques semblent se méfier de la question du déséquilibre intergénérationnel. En effet, le poids politique des retraités est trop important pour que le sujet soit intégré au débat. Il conviendra pourtant de se demander qui paiera pour la dette issue de l'effort de solidarité à l'égard des plus de 60 ans durant la crise sanitaire. Plusieurs faits sociaux permettent de constater que les actifs sont finalement les perdants d'un système qui subit les conséquences du *baby-boom*. Notamment, les retraités sont les plus riches au regard de la répartition des âges, 7 % d'entre eux vivant sous le seuil de pauvreté en 2021 contre 16 % de la population générale et 25 % des familles avec enfants. Le système doit être rééquilibré en rallongeant la durée de cotisation des actifs et en faisant, dès aujourd'hui, baisser progressivement les pensions de retraite.

Si les jeunes sont désormais les plus pauvres ainsi qu'ils n'occupent pas les espaces urbains et ruraux de la même manière que les plus âgés, Hervé Le Bras ne croit pas qu'ils aillent pour autant vers une « guerre des générations ». Un sondage de l'IFOP révèle en effet que « 94 % des grands-parents sondés se déclarent heureux en pensant aux relations avec leurs petits-enfants »¹. Les sociologues Louis Roussel et Agnès Pitrou ont également démontré que le déséquilibre a davantage stimulé les échanges entre générations, les moyens ainsi que l'argent sont partagés en contrepartie du lien de sociabilité. La

1 Les grands-parents français : portrait et attentes, 2021, IFOP

génération supérieure offre finalement de dédommager les plus jeunes. En revanche, les orientations politiques semblent bien exprimer ce que nous avons tendance à taire dans la sphère privée, avec par exemple 18 % des moins de 25 ans ayant souhaité voter pour l'écologiste Jean-Marc Governatori aux dernières régionales en PACA, contre seulement 1 % des plus de 65 ans.

Au sein du groupe DomusVi, 40 000 jeunes de 20 à 40 ans accompagnent environ 70 000 personnes très âgées de plus de 85 ans, observe Sylvain Rabuel. Malgré leurs craintes au long de la crise sanitaire, ils ont constaté l'engagement démultiplié des jeunes envers leurs aînés, ce qui témoigne d'une empathie entre générations y compris lorsque leur vie est en jeu. Finalement, ces deux extrêmes générationnels représentent des publics fragiles qui partagent le souci de l'inclusion sociale ainsi que les difficultés liées à l'isolement et la solitude. Il est important de mener certaines actions afin de résoudre le déséquilibre et de continuer à faire vivre le lien intergénérationnel, des entreprises telles que DomusVi peuvent d'ores et déjà se proposer de soulager la charge des 11 à 12 millions d'aidants dans l'accompagnement de leurs parents et grands-parents.

La compréhension entre générations est l'une des clés pour trouver des solutions pratiques à la transition démographique, indique Pascal Ruffenach. Le Club Landoy Think Tank s'inscrit dans cette initiative, avançant notamment que les inégalités sociales et les frontières culturelles sont marquantes dans les relations intergénérationnelles. Par exemple, tandis que les plus de 50 ans s'interrogent sur la manière d'être utiles à eux-mêmes pour les années dont ils disposent en bonne santé, les plus jeunes accordent une place importante aux questions du genre et de l'identité ainsi qu'à l'écologie. Ce dernier sujet représente notamment une frontière non négociable, la dépasser en favorisant l'échange est une nécessité absolue pour notre société. Le soutien à la parentalité est également un enjeu de long terme, l'éducation au cours des premiers jours de l'enfant étant déterminante pour son intégration à la société.

Sur l'enjeu électoral évoqué par plusieurs des panélistes, et plus particulièrement sur l'abstention des jeunes, Anniela Lamnaouar remarque qu'il s'agit d'un sujet qui s'étend au-delà des périodes électorales. Il convient de sensibiliser les jeunes à la culture et à la vie citoyenne, tout en continuant d'agir pour eux, de manière à démontrer l'importance du vote. Elle encourage à convier les organisations étudiantes à divers événements afin d'échanger. Par ailleurs, Hervé Le Bras signale que le faible budget alloué aux régions et à leurs prérogatives a des conséquences sur le taux d'abstention des jeunes, d'autant que les enjeux importants comme l'université ne sont pas placés au centre des programmes.

À l'instar de l'Allemagne dont le gouvernement a été incité par la Cour

constitutionnelle à mieux répartir la charge du plan pour le climat entre les générations, Hakim El Karoui souhaite que la question de la dette à la fois climatique et financière soit intégrée au débat. Concernant le climat notamment, l'investissement dans la transition ne doit pas uniquement se faire à crédit, ce qui suppose de faire évoluer le modèle social français. À titre de comparaison, les actifs français payent chaque année 90 milliards d'euros de plus que les actifs allemands pour financer les retraites. Magda Tomasini ajoute que la France dispose des outils statistiques nécessaires pour anticiper les 30 prochaines années et agir en conséquence.

Si chacune des générations est confrontée à des situations difficiles, Hippolyte d'Albis appelle à ne pas les opposer entre elles, le propos ne doit pas être de comparer les pauvretés. L'échange entre les individus est essentiel pour respecter à la fois le droit des personnes âgées à connaître une fin de vie digne et celui des plus jeunes à s'approprier le monde, ces derniers doivent être soutenus pour relever les défis qui restent toutefois les leurs.

Dans le cadre d'une période de débats démocratiques, Vincent Giret constate que la question de l'intergénérationnel peut être traitée de différentes manières : au regard de la capacité des pouvoirs publics à mettre en place des mesures plus ciblées, de façon plus systémique en considérant la dépendance entre les générations, ou encore par le biais de la dette climatique. Selon Hakim El Karoui, le sujet ne devrait toutefois pas être abordé directement dans le cadre des prochaines présidentielles dans la mesure où l'exercice s'avérerait trop pénible. Il s'agirait d'en admettre la dimension sociale et non de s'en tenir à la solidarité privée afin de parvenir à un équilibre, de commencer à réduire les pensions progressivement et constituer des réserves de manière à limiter le coût imputé aux actifs.

DOIT-ON ADOPTER UN REVENU DE BASE ?

COORDINATION **Karine Gente**, Le Cercle des économistes/ Aix-Marseille Université

CONTRIBUTIONS **Marjorie Alexandre**, Force Ouvrière
Benoît Hamon, ancien Ministre de l'Éducation Nationale, France
Alfonso Prat-Gay, ancien Ministre des Finances, Argentine
Erwann Tison, Institut Sapiens
Philippe Van Parijs, Université catholique de Louvain

MODÉRATION **Jérôme Chapuis**, La Croix

Propos introductifs de Karine Gente, membre associée du Cercle des économistes

Le revenu de base, également appelé revenu universel, est un même montant de revenu distribué à tous – et non au foyer – sans condition. Par rapport au revenu universel il y a dans le revenu de base l'idée de suffisance. Mettre en place un tel revenu est tout autant un idéal de société qu'une mesure de politique économique qui génère une coalition hétérogène des différents partis politiques.

Et pourtant, cette vieille idée peine à recueillir l'adhésion de l'opinion publique, comme en témoignent le référendum suisse de 2016 qui a refusé sa mise en place ou le manque de signatures pour porter le débat auprès de la Commission Européenne. La raison souvent évoquée dans les sondages d'opinion est la crainte que les travailleurs s'octroient trop de temps de loisir. Les personnes sont favorables dans l'idée et indiquent qu'ils pourraient faire de nombreuses choses lors de ce temps libre, mais leur angoisse est que les autres arrêtent de travailler. Cette position était celle d'avant la crise de la Covid-19. Depuis, les plans de soutien à l'économie mis en place partout ont été très bien perçus et ces distributions de revenus ont été effectuées sans condition. La question se pose donc de savoir si elles ouvrent une nouvelle voie à la mise en place d'un revenu universel.

De nombreuses questions se posent autour de trois points.

Objectif et contexte

Le premier point concerne l'objectif et le contexte de la mise en place du revenu universel :

- S'agit-il de remédier à un système de protection sociale défaillant ou absent, comme cela peut être le cas dans les pays en développement ?
- Est-ce pour mettre en place un revenu de transition pour accompagner la révolution industrielle en cours qui va entraîner des réorientations professionnelles et des coûts de formation ?
- Est-ce au contraire un revenu permanent pour pallier aux problèmes de stagnation des salaires et au fait que la transformation technologique actuelle génère des emplois peu qualifiés, les « bad jobs » ?

Effets attendus

Le deuxième point concerne les effets attendus : quels sont-ils ? Très intuitivement, la réponse est une extrême simplification administrative, puisque si le même revenu est distribué à tous, tout le monde pourra en bénéficier.

La deuxième question est de savoir quels seront les effets sur les comportements économiques des bénéficiaires et en particulier sur l'offre de travail. Quelques expérimentations, qui ne sont pas exactement des revenus universels tels que définis précédemment, ont eu lieu un peu partout dans le monde sur des programmes pilotes depuis 1970. Il s'agissait de distribuer un revenu à des populations souvent ciblées et dans le besoin. Une augmentation de la consommation est observée, ainsi qu'une baisse de la pauvreté, peu d'effets sur l'offre de travail des actifs en milieu de carrière, une baisse de l'offre de travail des femmes avec de jeunes enfants et des étudiants, une amélioration de l'éducation et de la santé et même une baisse des dépenses judiciaires. Ces effets sont globalement positifs, mais ces expériences de courte durée ciblaient presque uniquement des populations en situation de pauvreté. Dès lors, la question est de savoir s'il est possible de transposer ces conclusions au cas où un revenu serait distribué de manière permanente à toutes les tranches de population. En outre, ces initiatives étaient souvent philanthropiques, s'affranchissant donc du problème de financement de la mesure.

Mise en place

- Faut-il mettre en place ce revenu universel et comment ?

- Dans un pays comme la France, qui a un système de protection sociale important : quelles allocations ce revenu va-t-il remplacer ?
- Dans le contexte européen, faut-il envisager une coordination entre les pays ?
- Faut-il mettre en place de nouvelles taxes ? Si oui, lesquelles ?
- Quel serait l'impact de cette nouvelle fiscalité sur l'emploi ?
- Comment faire pour gérer la perte des outils de ciblage actuels pour lutter contre les inégalités ?

Synthèse

Suite à la pandémie, l'idée d'un revenu universel a connu une popularité sans précédent à travers le monde, constate Philippe Van Parijs.

La crise de la Covid-19 a accéléré un processus, note Benoît Hamon. Compte tenu de l'échec des politiques de redistribution des richesses et de l'impossibilité de résoudre l'asymétrie de pouvoir entre ceux qui détiennent le capital et ceux qui vendent leur travail depuis 30 ans, le revenu universel est l'un des instruments pour repenser la répartition.

La première forme fut celle d'un revenu universel d'urgence (*Emergency universal basic income*), financé par la dette publique, explique Philippe Van Parijs. Cette mesure était particulièrement importante dans les pays où aucun dispositif n'était automatiquement déclenché pour les personnes qui avaient droit à une protection en raison de leur statut. La deuxième proposition fut le *Quantitative easing for the people*, financé par la création monétaire, pour remettre en route l'économie en distribuant de l'argent à la population. La troisième forme, la plus importante, est partie du constat que si un revenu universel avait existé, financé de manière structurelle, les économies et les sociétés auraient été beaucoup plus résilientes.

Ces trois raisons conjoncturelles sont étroitement liées à la raison fondamentale : l'idée de liberté, qui réside dans cette possibilité de dire plus facilement oui ou non à des emplois peu ou mal rémunérés, attrayants ou non. Cette liberté est aujourd'hui plus importante que jamais, pour trois raisons : la nécessité d'un va-et-vient facile entre l'emploi, la formation et les activités bénévoles ; le fait que toute société doit avoir pour mission de trouver pour chacun de ses membres une activité faisable avec plaisir et utile à la collectivité ; le fait que le monde sera confronté à de plus en plus de contraintes. Il faut continuer

à proposer une utopie mobilisatrice qui permette de donner plus de liberté réelle à ceux qui en ont le moins. Le revenu universel en est une composante essentielle.

Toutes les démocraties vivent un moment d'intense fatigue démocratique, affirme Benoît Hamon. Dans cette réflexion autour de la démocratie, la question du pouvoir qui devrait être celui d'un citoyen d'accepter ou non un bon ou un mauvais travail, est assez peu abordée. Dès lors que le revenu universel complète un salaire, il permet, en cas de métier pénible peu rémunéré, de basculer à temps partiel ou de quitter cet emploi pour se former. Il s'agit d'une « bombe démocratique » et d'un outil incroyable d'émancipation.

Il existe un paradoxe entre les besoins accrus liés à la pandémie et à la crise économique de 2008 et le fait que les politiques prises depuis quelques années aillent dans le sens du démantèlement de la protection sociale collective, souligne Marjorie Alexandre. Cette protection sociale, construite de haute lutte, met en place des filets de protection, mais d'aucuns arguent que la dette publique explose. Un nouveau paradigme est alors à inventer pour s'adapter aux nouveaux défis de la transition climatique, numérique, etc.

Des questions sur ce revenu universel se posent dans tous les milieux et de nombreux citoyens y sont favorables, observe Benoît Hamon. Une forme de fracture générationnelle peut être constatée. Sans y être tous favorables, les jeunes envisagent cette question à l'aune de leur expérience et des défis à résoudre. Il est nécessaire de les écouter quant à leur expérience et le désir de vivre au moins aussi libre que la génération précédente.

En outre, il leur sera demandé d'être flexible face à la transformation du travail à une vitesse jamais vue, suite aux innovations technologiques. Le revenu universel est le pendant donné à chaque individu pour pouvoir s'adapter.

L'autre grand défi à venir est celui du climat et de la transition écologique. Une grande partie des consommateurs aujourd'hui n'a d'autre choix que de consommer *low cost* des produits avec une empreinte carbone importante. Le revenu universel ouvre la possibilité d'avoir accès à des biens de consommation plus respectueux et facilite la transformation des modes de consommation.

La tradition libérale est en faveur du revenu universel, du fait de cette idée de protection minimale et d'accès à la décence, explique Erwann Tison. Pour Thomas More, le revenu universel est la meilleure arme de lutte contre la criminalité. La question qui se pose aujourd'hui porte sur la manière de l'utiliser dans un monde de plus en plus incertain et où les crises vont s'amplifier. Pendant la crise de la Covid-19, 70 % des adultes français étaient payés directement par

l'État. En parallèle, des centaines de milliers de personnes se sont retrouvées sans revenu. La précarité a explosé, entraînant dans son sillage une explosion de la confiance en l'avenir.

En Argentine, une loi lancée pour un revenu universel pour les personnes de moins de 18 ans avait été approuvée, avec pour seule condition, le fait de suivre des études et d'aller régulièrement à l'hôpital, explique Alfonso Prat-Gay. Elle a eu beaucoup de succès et a permis de diminuer le niveau de pauvreté.

Pour l'exécution de ces programmes, il faut observer la réalité socio-économique. D'un côté, il est question de liberté, et de l'autre, de l'objectif poursuivi. Parfois, le politique intervient et conduit les gens à vouloir dépenser plus, mais pas forcément mieux. Les dépenses publiques en proportion du PIB sont passées de 26 % à 42 % sur les quinze dernières années. Le paradoxe est que pendant cette période, la pauvreté est également passée de 26 % à 42 %. Les politiques sociales mises en place n'ont pas atteint leur but. Cela ouvre la possibilité d'une discussion plus vaste sur le fait qu'il faut étendre ce revenu universel à toute la population. Un effort budgétaire est donc nécessaire dans tous les pays qui veulent le mettre en place. Malgré l'objectif essentiel très louable, la mise en place d'un point de vue administratif n'est pas aisée. Il faudra également savoir si le travail est suffisamment disponible et voir les autres alternatives qui pourraient arriver aux mêmes objectifs dans le respect des libertés et peut-être avec de meilleures possibilités budgétaires. Il convient d'être attentifs aux plans fiscaux en place dans d'autres pays : temporaires et insuffisants, ils ne peuvent se transformer en revenu permanent. Dans certains pays, c'est une mauvaise publicité, comme aux États-Unis où de nombreux travailleurs souhaitent rester maintenant à la maison et recevoir l'aide de l'État.

Le plus gros préjugé qu'il faut parvenir à dépasser, vient du fait que certains sont persuadés que les autres s'arrêteraient de travailler, constate Benoît Hamon. Cet argument sans aucune valeur, est le plus difficile à faire tomber, pour ceux qui hésitent aujourd'hui.

Le revenu universel ne permet pas de résoudre la question du « mauvais travail », observe Marjorie Alexandre. Des questions se posent sur la façon de mettre en place des politiques de l'emploi pour faire évoluer les conditions et les salaires, car ces emplois, dits de « seconde ligne » lors de la crise sanitaire, seront encore nécessaires.

Il revient aux personnes elles-mêmes de déterminer ce qu'est un « sale » travail ou un « bon travail », considère Philippe Van Parijs. La meilleure manière d'améliorer la qualité du travail est une idée ancienne de Charles Fourier selon

laquelle une fois le revenu garanti, il y aurait de moins en moins de différence entre le travail et le jeu. Pour y parvenir, il faut donner plus de pouvoir aux travailleurs eux-mêmes.

Dans de nombreux secteurs, à forte intensité de main d'œuvre, quelle que soit l'action des syndicats, il n'est pas possible d'améliorer de façon significative les conditions de travail, regrette Benoît Hamon. Or, le revenu universel donnera du pouvoir aux individus et de la force au collectif. Il est l'un des instruments par lequel il est possible d'améliorer les conditions de travail. Il faut d'ailleurs que les syndicats observent les conséquences sur leur action.

Le système de protection sociale, sous forme de « filet de sécurité », fait que parfois, les plus précaires ne sont pas ciblés par les aides, précise Erwann Tison. Selon « l'effet Matthieu », pour que l'aide sociale soit efficace, il faut cibler les deux premiers déciles. En cela, le revenu universel peut aider, mais sous condition. Formidable arme qui touche presque tout le monde, il doit, en période de crise, être déclenché. En revanche, il faut le débrancher en cas de croissance, pour des aides plus ciblées. Son pouvoir polymorphique peut devenir contracyclique, pour en faire un amortisseur social en période de crise.

Si le revenu universel devient un outil contracyclique, il perd sa dimension démocratique et politique, argue Benoît Hamon, qui ne partage pas cette vision.

Force Ouvrière est prudent par rapport au revenu de base, précise Marjorie Alexandre, admettant que les critères que sont l'universalité, l'automaticité et l'inconditionnalité sont généreux. Pour autant, des questions se posent sur la manière de le mettre en place dans le contexte actuel, où est avancé l'argument d'une indispensable limitation de la dette publique. Sa mise en place coûterait 450 milliards d'euros annuel. Or, envisager de nouvelles dépenses, nécessite de réfléchir à la manière de trouver de nouvelles recettes. Il convient de s'interroger sur le fait de les trouver en fusionnant les minimas sociaux actuels qui répondent à des besoins précis (quand bien même il serait nécessaire de les faire évoluer), mais Force Ouvrière s'y oppose. De nombreuses questions se posent donc sur la manière de faire évoluer le système existant vers un modèle plus protecteur, avec des garanties collectives établies au sein du système actuel, et de le financer.

Le revenu universel est un modèle de protection sociale fondamentalement différent des deux modèles précédents (l'assistance sociale et l'assurance sociale), informe Philippe Van Parijs. Parfois présenté comme un dilemme, entre ajouter son coût à toutes les dépenses actuelles, ou le mettre en place en remplacement de toutes les allocations actuelles, il ne doit pas être un substitut intégral à ces deux modèles. Le seul type de proposition qui a du

sens est d'avoir un socle inconditionnel d'assurance sociale pour protéger contre certains risques. Il est possible de combiner ce revenu universel avec tout autre revenu : l'incitation au travail sera donc plus grande. Néanmoins, les personnes ne seront pas obligées d'accepter n'importe quel emploi, car cette sorte de subvention à l'emploi peu rémunéré est donnée au travailleur plutôt qu'au patron. Certes, le revenu universel est un socle, mais du fait des compléments, cette trappe de l'emploi ne sera pas supprimée, mais elle sera considérablement réduite et les plus précaires en profiteront en premier lieu, ainsi que ceux, qui souhaitent passer à temps partiel ou se former.

En France et d'autres pays européens, l'introduction du revenu universel doit aller de pair avec une réforme fiscale. L'exonération des premières tranches d'impôt serait supprimée, remplacée par l'allocation universelle pour chacun. De même, les taux d'intérêt bas sur les tranches d'impôts supérieures seraient augmentés. La réduction des allocations sociales actuelles, sans réduction du niveau total perçu par ses allocataires, permet de financer la plus grande partie d'un revenu universel modeste. Le coût supplémentaire restant sera effectivement à couvrir. Il faudra donc une augmentation du taux d'imposition marginale pour les salaires ou les pensions les plus élevées, ainsi que d'autres formes de taxations plus équitables du capital ou des formes de taxation indirecte.

Les solutions de financement sont sérieuses, concrètes et faisables aujourd'hui, se réjouit Erwann Tison. Le caractère contracyclique peut être très intéressant, d'autant que d'autres crises vont survenir : dans cette phase transitoire, l'outil budgétaire doit être présent pour amortir le choc et faire un moment keynésien, puis, débranché quand la situation s'améliore pour éviter de creuser la dette et le déficit.

PRECARITÉ, PAUVRETÉ, QUELLES INITIATIVES ?

COORDINATION Pierre Jacquet, Le Cercle des économistes

CONTRIBUTIONS Hafsat Abiola, Women in Africa Initiative
Jean Drèze, Université de Ranchi
Marie-Aleth Grard, ATD Quart Monde
Chantal Mir, Groupe SOS
Tristan Vicente, Allons Enfants

MODÉRATION Fabien Cazeaux, France Inter

Propos introductifs de Pierre Jacquet, membre du Cercle des économistes

Premièrement, la pandémie a considérablement pénalisé les personnes en situation de pauvreté et de précarité, comme en témoigne notamment la question de l'accès aux vaccins.

Deuxièmement, ce thème aurait dû être abordé bien avant la pandémie qui est un facteur aggravant et non déclencheur, considérant qu'il existe un cercle vicieux entre précarité et propagation du virus. La lutte contre la précarité fait partie des mesures de prévention des prochaines crises, ce qui va dans le sens du propos de Patrick Artus qui a appelé à une transformation du capitalisme. Ces dernières années, de nouveaux facteurs d'inégalités sont apparus en lien avec la numérisation des emplois et des économies, notamment au regard des compétences nécessaires pour trouver sa place dans un monde gouverné par les nouvelles technologies. Finalement, la pandémie agit en révélateur des préoccupations qu'il aurait été tout aussi important de prendre en considération avant elle. Serons-nous capables de faire mieux aujourd'hui ? Il s'agit de ne pas oublier la volonté de changer le monde pendant les crises, une fois celles-ci terminées.

Troisièmement, la précarité et la pauvreté ne sont pas uniquement des problèmes à dimension économique. L'enjeu est également humain, éthique et politique, ce qui le rend aujourd'hui vital pour nos démocraties. Les promesses de la démocratie de marché sont perçues comme intenables. Ce sentiment rejaille sur les relations internationales mais également au sein de nos propres

sociétés, sur le capitalisme dans lequel nous vivons qui est en crise et a perdu de son attrait pour le reste du monde.

Quatrièmement, il existe une dimension écologique forte à l'échelle du monde entier. La nature bien entretenue apporte en effet une protection réelle contre l'extrême pauvreté et la précarité. Le changement climatique et la perte de biodiversité accroissent non seulement les difficultés de millions de personnes mais contribuent également à créer de la précarité. Il est regrettable que le débat écologique soit trop souvent présenté en termes idéologiques.

L'analyse économique permet de prendre connaissance des phénomènes statistiques et de diffuser la connaissance pour attirer l'attention sur les problèmes, c'est ce que peuvent apporter les économistes dans le contexte de lutte contre la précarité et la pauvreté. Une démarche d'analyse causale cherche également à comprendre des mécanismes et à nourrir le débat. Enfin, il s'agit d'un moyen de tester l'effet d'actions spécifiques pour réduire la pauvreté et la précarité, tel que démontré par les travaux d'Esther Duflo et de Abhijit Banerjee récompensés par le prix de l'Académie de Suède.

Malgré tout, il existe trois domaines de progression pour les économistes dans ce contexte. D'une part, l'économie met surtout l'accent sur la croissance qui repose sur l'idée de ruissellement. Le fait est que ce ruissellement est partiel et ne bénéficie pas à tous, ce qui a créé des inégalités. D'autre part, l'économie repose sur la considération du PIB, or le revenu monétaire est une très mauvaise mesure de la pauvreté et de la précarité et il n'explicite pas la question de la répartition ainsi que des autres dimensions des revenus. Enfin, l'économie prend des positions normatives, elle recommande des solutions sans préciser comment les engager. Il faut se réjouir de pouvoir compter sur des panélistes engagés dans l'action à l'occasion de cette table ronde qui est l'opportunité de créer le lien entre connaissance des économistes et action.

Synthèse

L'Afrique est souvent désignée comme étant la capitale mondiale de la pauvreté, observe Hafsat Abiola. Elle préconise un changement des priorités : les anciens modes d'investissement en Afrique n'ont pas fonctionné et les États démocratiques échouent aujourd'hui à répondre à la crise. 1,2 milliard de personnes ne peuvent pas être dépendantes de la philanthropie et des solutions doivent être trouvées afin d'assurer une continuité de l'action. Soutenir les femmes entrepreneurs représente notamment une solution pour générer du bénéfice tout en assurant une continuité des services. De plus, il

est important de s'assurer que chacun bénéficie, au même titre que les pays du G7, de mécanismes tel que l'impôt mondial, ainsi que les fonds perçus pour l'Afrique soient maintenus sur le continent. Sur la vaccination, les pays capables de produire des doses doivent également être soutenus afin de favoriser leur indépendance.

En France, la crise a surtout mis en exergue combien les populations pauvres vivent des situations impossibles, signale Marie-Aleth Grard. Or, le marché à lui seul ne peut créer suffisamment d'emplois décents et le chômage de longue durée est trop destructeur pour représenter une option. ATD Quart Monde s'engage aux côtés de ses partenaires dans des initiatives telles que « Territoire zéro chômeurs de longue durée » (TZCLD), qui ont permis de poser différents constats. Notamment, les personnes exclues de l'emploi veulent travailler et il est bénéfique pour les acteurs (publics et privés) d'un territoire de réfléchir à leurs champs d'activité. Il convient de garder en mémoire à quel public ces initiatives s'adressent ainsi que de distinguer le temps de l'expérimentation de celui de l'urgence, qui suppose d'agir rapidement.

Pour les personnes en situation de précarité, le logement est un sujet de préoccupation central. En effet, Chantal Mir rappelle que 4 millions de personnes seraient aujourd'hui privées de logement personnel en France, vivraient dans des conditions difficiles et/ou des habitats indignes. La politique actuelle d'hébergement est contre-productive : elle suppose un coût humain et financier considérable et les personnes hébergées sont contraintes de changer de place plusieurs fois par an. L'instabilité de telles situations a des conséquences sur l'emploi, la scolarité des enfants et la santé des ménages. Afin d'y remédier, il s'agirait de mettre en place une politique d'accès au logement d'abord, et non comme récompense d'un parcours d'insertion. Les économistes auraient alors un rôle important à jouer afin de mieux évaluer l'enjeu financier de la démarche, y compris de son coût évité. En effet, la dernière enquête de l'INSEE sur le sans-abrisme date de 2012 ¹.

En Inde, Jean Drèze souligne l'effet positif de deux initiatives en termes de sécurité sociale, l'Acte de garantie pour l'emploi rural (NREGA) en 2005 et la Loi de sécurité alimentaire (NFSA) en 2013. Ces initiatives contribuent notamment à l'égalité des sexes, les femmes rencontrant des difficultés particulières pour accéder à l'emploi. Si leur déploiement a pu être éprouvé par la corruption, elles ont toutefois permis d'éviter le pire au long de la crise sanitaire. L'efficacité des mesures s'explique par trois raisons : le fait qu'elles entrent dans un cadre juridique, ce qui permet l'*empowerment* des personnes concernées ; ce sont des programmes inclusifs dont tout le monde peut

1 « L'hébergement des sans-domicile en 2012 », Françoise Yaouancq, Alexandre Lebrère, Maryse Marpsat, Virginie Régnier, Stéphane Legleye, Martine Quaglia, INSEE PREMIERE, n°1455, 02/07/2013

bénéficiaire, ainsi deux-tiers de la population peut être couvert par ces mesures ; ces programmes encouragent les personnes à s'engager politiquement en allant voter. Concernant le rôle des économistes, ils ne sont malheureusement pas suffisamment présents dans les débats publics en Inde, cependant ils ont su contribuer aux travaux de recherche sur les effets des programmes depuis leur mise en place.

La lutte contre la pauvreté passe avant tout par une volonté politique, estime Tristan Vicente. C'est pourquoi le parti Allons Enfants s'attache à travailler avec les associations de terrain telle que Les piafs de la rue, cherchant à proposer des solutions adaptées aux besoins des personnes. Cet engagement se traduit par un certain nombre d'actions, dont la proposition de loi pour un RSA (Revenu de Solidarité Active) pour les moins de 25 ans, porté par 15 organisations de jeunesse différentes et finalement refusée au Sénat. Le simple fait de mettre le débat sur la table est productif, l'aide des économistes peut par ailleurs être précieuse afin de porter leurs initiatives à l'avenir.

Le paysage français reste trop cloisonné tandis que les étapes de la réinsertion (retour à l'emploi, logement, santé) devraient être traitées simultanément, remarque Chantal Mir. Des initiatives de passerelles existent aujourd'hui cependant elles ne sont pas engagées par l'État, elles doivent pourtant être encouragées sur les territoires car elles permettent de réunir tous les acteurs, publics et privés.

Marie-Aleth Gard confirme cela, elle souhaite lancer un appel au Cercle des économistes : cette société que les acteurs de la lutte contre la pauvreté appellent de leurs vœux est une société qui n'oublie personne, une réflexion commune est nécessaire pour la bâtir.

Tandis que la lutte contre la pauvreté évoquait autrefois l'aide aux pays au développement, nous comprenons désormais qu'elle est partout, conclut Pierre Jacquet. La France peut apprendre des retours d'expérience des autres pays et les économistes peuvent en effet jouer un rôle dans la mise en place de mesures spécifiques, en développant une culture de travail avec les acteurs de terrain. Des progrès restent à faire, il serait alors pertinent de réinventer une infrastructure de recherche économique, un effort auquel le Cercle des économistes serait ravi de participer.

METTRE UN TERME AU DÉCLASSEMENT SOCIAL

COORDINATION Olivier Pastré, Le Cercle des économistes

CONTRIBUTIONS Frédéric Boccara, PCF
Elisabeth Borne, Ministre du Travail, de l'Emploi et de
l'Insertion, France
Stéphane Pallez, Groupe La Française des Jeux
Monika Queisser, OCDE
Nicolas Schmit, Commission européenne

MODÉRATION Myriam Encaoua, LCP

Propos introductifs d'Olivier Pastré, membre du Cercle des économistes

Le titre de cette session paraît manquer d'ambition. Plutôt que mettre un terme au déclassement social, la vraie question est de voir comment faire redémarrer l'ascenseur social, ce qui n'est pas gagné.

Le premier point, de loin le plus important, est le fait qu'une crise d'une telle ampleur ne s'est produite en moyenne que tous les 400 ans depuis l'an 166 : « peste » (variole) antonine en 166 (10 millions de morts), peste noire en 1347 (25 millions de morts en Europe, soit le tiers de la population), grippe espagnole en 1918 (30 millions de morts en Europe), grippe asiatique en 1956 (1 million de morts) et grippe de Hong-Kong en 1960 (4 millions de morts). Nous sommes aujourd'hui dans ces ordres de grandeur. Cela provoquera des bouleversements dont nous n'avons pas idée et nécessitera non pas des réformes mais une véritable rupture. J'ai entendu dans d'autres tables rondes un débat à ce sujet. Or, la réforme de l'assurance chômage ne va pas régler le problème. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire de réformes, mais il faut aussi faire des ruptures. Dans le domaine social, cela me paraît extrêmement limité. De ce point de vue, les économistes n'ont pas compris que nous étions face à une période de rupture majeure.

À partir de là, comment aborder le thème de l'ascenseur social ? L'ascenseur social fonctionnait, avec des imperfections, pendant les Trente Glorieuses. Aujourd'hui, il ne fonctionne plus vers le haut, et il va très rapidement et dangereusement vers le bas. Cette crise va évidemment accélérer le

mouvement. Le mouvement des Gilets jaunes, qui peut paraître aujourd'hui anecdotique, ne l'est pas parce qu'il a symbolisé la frustration de catégories sociales très diverses. Ce qui est nouveau, c'est que les classes moyennes, pas seulement inférieures, se sont agrégées à cette évolution. Le mouvement, du fait de la crise, va durablement et considérablement s'amplifier.

Que faire face à ce tsunami, porteur des pires violences ? C'est l'objet de la table ronde des Rencontres Économiques d'Aix-en-Provence, qui traite des thèmes économiques, sociaux et politiques. D'autres thèmes devraient être traités : la finance, l'énergie, le financement des syndicats. Mais cela n'est pas notre sujet, qui est l'ascenseur social. Dans ce domaine, il existe quatre thèmes majeurs : l'éducation, y compris la formation permanente, la formation professionnelle ; le logement, y compris le logement rural ; la fiscalité, y compris la fiscalité patrimoniale ; le financement, y compris le financement des TPE (très petites entreprises). C'est un vaste programme pour nous, avec une obligation de propositions et de résultats concrets. C'est l'avenir qui est en jeu. Je vous souhaite bon courage.

Synthèse

Le sentiment d'un ascenseur social en panne est très fort en France par rapport à d'autres pays, constate Elisabeth Borne. En revanche, la part des enfants dont les parents ont les revenus les plus faibles est moins élevée en France qu'en Allemagne, alors que les Français sont plus nombreux à avoir l'impression que les chances de réussite ne sont pas plus équitables qu'il y a trente ans et qu'ils sont surqualifiés dans leur travail. Cet écart de perception s'explique par des choix propres à la France, où la promesse de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur s'est traduite par une dévalorisation de l'enseignement professionnel et des métiers. Cela a impliqué un désajustement entre les qualifications et la réalité des métiers, illustré par une augmentation plus importante du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur par rapport aux emplois de cadres depuis 1985. Cette situation rend plus difficile l'insertion professionnelle des jeunes en France. Le gouvernement lutte contre l'assignation sociale depuis 2017, comme le montrent la réforme législative de 2018 permettant à chacun de se former tout au long de sa vie pour rebondir professionnellement, puis l'accélération durant la crise à travers le plan « 1 jeune, 1 solution » de développement massif de l'apprentissage, la « garantie jeunes », le mentorat, la revalorisation des métiers de « deuxième ligne » et l'invention de nouveaux outils tels que « transitions collectives » et le Compte personnel de formation, pouvant s'adosser sur un conseil gratuit en

évolution professionnelle, pour améliorer l'accès de tous à la formation et à la réorientation.

Le déclassement social pose les questions de l'évolution de la taille de la classe moyenne (entre 75 et 200 % du salaire moyen selon l'OCDE – Organisation de coopération et de développements économiques) et de la mobilité sociale (revenu, qualité du travail, emploi), explique Monika Queisser. En France, 68 % des personnes appartiennent à la classe moyenne, contre 60 % dans les pays de l'OCDE. Concernant la mobilité sociale, la France se situe dans la moyenne des pays de l'Europe continentale, mais est en deçà des pays nordiques. Le fort sentiment de déclassement social s'explique d'abord par le coût de la vie élevé, le revenu moyen ayant moins augmenté que le prix du logement, l'accès à la propriété étant un marqueur très important d'appartenance à la classe moyenne. Malgré cela, en France, seulement 15 % des personnes dépensent plus de 40 % de leurs revenus pour le logement, contre 27 % dans les pays de l'OCDE. En outre, les parents voudraient que leurs enfants aient une meilleure situation, ce qui passe par de l'épargne et de la transmission de patrimoine. Or, les Français sont plus pessimistes (deux tiers) que les autres nationalités de l'OCDE (59 %).

Objectivement, les Français ne sont pas forcément en voie de déclassement mais sont inquiets pour l'avenir, surtout les jeunes diplômés. Il s'agit d'un problème de projection dans l'avenir, la confiance étant un problème majeur dans la société française, avec un niveau de défiance élevé, notamment dû au fait que la génération précédente vivait bien, constate Stéphane Pallez. Si l'État doit agir dans les domaines de l'éducation ou du logement, les entreprises doivent aussi s'engager davantage, au-delà de la performance financière, en étant plus inclusives. À travers leur manière de recruter, en se détachant un peu des diplômes et de parcours donnés, des types de contrats, les entreprises ont un impact très important sur la mobilité sociale, dans la mesure où l'emploi est une condition essentielle du statut social et de l'accès au logement. Or, les jeunes accèdent aujourd'hui plus tard à un emploi stable, sans lequel il est impossible d'accéder à un statut en France, en comparaison avec d'autres pays. Les entreprises peuvent aussi agir en fonction du type d'investissements qu'elles font, qui sont créateurs d'emplois. La Française des Jeux mesure chaque année son impact sur les emplois directs et indirects. Il s'agit aussi de développer les stages, l'alternance et le mentorat, pour permettre aux jeunes générations de faire partie du système. La formation est essentielle, compte tenu de la dislocation des relations au sein de l'entreprise créée par le télétravail et de la peur de la grande transformation via la robotisation, créatrice d'emplois.

Le Ministre du Travail Ambroise Croizat a créé la Sécurité sociale et les comités d'entreprise au moment où un changement de paradigme était nécessaire,

comme aujourd'hui, rappelle Frédéric Boccara. Le travail épuisant, les bas salaires et le recul considérable des services publics expliquent l'écart en termes de sentiment entre la France et les autres pays. Les infirmiers et aides-soignants se sentent ainsi écrasés dans leur travail depuis une quinzaine d'années. En outre, les entreprises se séparent d'ingénieurs lorsqu'ils franchissent un échelon de grille salariale, ce qui leur fait perdre des compétences. Il est nécessaire de mettre un terme au déclassement social et d'aller vers une société de l'émancipation et de la promotion des capacités humaines. Dans la révolution numérique, la créativité humaine est décisive, ce qui impose de permettre aux travailleurs de se développer. Il est proposé une sécurité de l'emploi ou de la formation, en dépassant le marché du travail, en rompant avec la baisse du coût du travail et du capital, en dirigeant les investissements dans la direction du développement de l'emploi, ce qui suppose une cohérence entre les pouvoirs, les moyens et les objectifs sociaux. Or, la réforme du droit du travail a permis à Sanofi de supprimer sans débat 300 emplois dans la recherche et le développement. La crise de l'efficacité du fait de la rentabilité financière des entreprises est au cœur des difficultés. Pour éviter de plonger, il est nécessaire de changer les comportements, y compris concernant la filière de l'énergie nucléaire, qui compte 200 000 salariés mais où l'accompagnement se limite à 50 postes dans quelques métiers essentiels.

L'investissement pour accompagner les jeunes dans la vie professionnelle (600 000 en 2020, 1 million en 2021), dans l'apprentissage (500 000 en 2020) et dans la formation de jeunes peu ou pas qualifiés (15 milliards d'euros sur cinq ans) n'a jamais été aussi élevé, répond Elisabeth Borne. Cet investissement ne concerne pas la création d'emplois, et les stages entraînent une baisse du coût du travail, rétorque Frédéric Boccara. L'activité partielle ainsi que la mobilisation de 40 milliards d'euros ont protégé près de 9 millions d'emplois durant la crise, permettant un rebond plus rapide de l'économie, réagit Elisabeth Borne.

Des ministres et des entreprises dénoncent l'intervention de l'Europe, dépourvue des compétences nécessaires en la matière, indique Nicolas Schmit. Dans le changement de paradigme, une forte dimension sociale, nationale et européenne, est une condition pour assurer la dimension économique, comme l'a montré la crise précédente et comme le souhaitent les Européens. La Commission européenne s'est engagée à promouvoir davantage les politiques sociales dans l'emploi, pour la transformation du marché du travail en direction de la formation et des jeunes frappés par une précarité dévalorisante. Les entreprises ont aussi des responsabilités et doivent évoluer sur le recrutement, les contrats, l'investissement humain pour les jeunes et les plus de 50 ans. Un sentiment d'insécurité s'est propagé dans nombre de pays, l'Europe étant

accusée d'avoir imposé certaines politiques et de ne pas être au service des citoyens, une vision qu'il s'agit de changer. L'approche, basée notamment sur la flexibilité et l'environnement prévisible, est en train de changer depuis l'adoption du pilier des droits sociaux en 2017, qui a proposé vingt principes concrets en matière d'emploi, d'éducation, de pauvreté, de logement, de jeunes et d'égalité. Les politiques sociales ne peuvent être conçues indépendamment des politiques économiques en Europe, via l'investissement dans la recherche, l'innovation et les nouvelles technologies, pour sécuriser l'emploi, réduire le déclassement et redonner confiance, notamment aux jeunes.

Concernant les jeunes, la part des 18 à 25 ans sans emploi ou dans une situation professionnelle précaire en France est deux fois plus importante qu'en Allemagne, note Elisabeth Borne. L'objectif est de leur redonner confiance en les accompagnant vers l'emploi via la « garantie jeunes ». L'OCDE travaille avec les pays membres sur un nouveau plan jeunes, annonce Monika Queisser. Les Français étant à la fois les meilleurs et les pires élèves du monde selon les domaines dans le classement PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves), l'écart socio-économique est très important et ne pourra pas être résolu avec des mesures de court terme. La garantie européenne pour l'enfance est de ce point de vue importante. Un travail horizontal entre les ministères d'un État est par ailleurs demandé, en dépit des difficultés, pour améliorer la mobilité sociale.

Stéphane Pallez salue la manière dont l'État a aidé certaines entreprises et protégé des emplois, sans toutefois prendre suffisamment en compte les jeunes. Il est nécessaire de ne pas augmenter les charges. Un signal de l'État sur la priorité aux jeunes et à la formation incitera les entreprises à s'engager dans cette voie. Cela représentera aussi un atout pour elles, la coopération public-privé étant majeure aujourd'hui, politiquement et économiquement, pour sauvegarder le capital humain et sauvegarder l'avenir de la nation.

À travers l'activité partielle, on reconnaît une chose en faisant le contraire et des plans sociaux et de licenciement sont prévus, contrairement à ce qui se passe aux États-Unis, note Frédéric Boccara. La Banque centrale européenne injecte des milliards d'euros dans l'économie sans condition, alors qu'il faudrait imposer des taux à 0 % ou négatifs pour développer les investissements et l'emploi. La baisse du coût du travail et des charges sociales, qui démolissent la protection sociale, vont aggraver le déclassement.

Elisabeth Borne appelle à reconnaître l'enseignement professionnel et les métiers à la hauteur de leur utilité sociale. Il est crucial d'améliorer l'accompagnement des jeunes dans la vie active et la formation tout au long de la vie, dans le contexte de transformation rapide de l'économie.

BÂTIR UNE SOCIÉTÉ DURABLE ET DÉSIRABLE

CONTRIBUTIONS **Véronique Fayet**, Secours Catholique
Bertrand Piccard, Fondation Solar Impulse

MODÉRATION **Patricia Loison**, Franceinfo

Synthèse

La solidarité s'est heureusement manifestée de manière intense durant la crise sanitaire, comme le remarque Véronique Fayet, au regard de la détresse, de l'angoisse et de la pauvreté qui ont été immenses. Beaucoup de personnes survivaient jusqu'à cette période de crise simplement avec le RSA (revenu de solidarité active), un peu de travail informel et de temps en temps une distribution alimentaire. Et cette forme de système D a été remise en cause avec la pandémie, faisant basculer de nombreuses personnes précaires dans la pauvreté. Tout cela a généré une forte angoisse pour chacun, mais encore plus pour ces personnes fragiles, que ce soient les mères célibataires qui s'enfermaient chez elles ou les personnes âgées en très grande détresse et solitude.

Une grande inventivité a permis de renouveler la solidarité, comme pour les personnes âgées avec le développement des nouvelles technologies pour organiser du soutien (grâce aux bénévoles), ce dont les personnes aidées ont été très reconnaissantes. La fracture numérique a bien entendu dû être prise en compte et compensée grâce à la générosité des bénévoles, avec la distribution de chèques-services, la générosité des donateurs reste importante. Et ce même si une situation encore plus difficile reste peut-être encore à attendre.

Le filet de protection sociale français a cependant montré à cette occasion l'ensemble de ses insuffisances, ce qui a obligé à alerter pour prendre en compte, en priorité, la situation des plus pauvres soumis à l'effet ciseaux, avec moins de revenus et plus de dépenses pour s'occuper des enfants à la maison, notamment sans la cantine. Le gouvernement a mis en place deux aides, l'une au mois de mai et l'autre au mois de novembre dont il aurait été préférable qu'elles soient, comme pour les salariés, mensuelles, durant toute la crise. Ceci a démontré que le RSA ou les minima sociaux seuls ne permettent pas de vivre mais doivent être complétés par du travail informel entre autres. Une

solution plus pérenne doit donc être cherchée à l'avenir pour répondre à cette problématique.

La pandémie a par ailleurs révélé que les inégalités et l'impossibilité pour l'économie à répondre aux besoins de tous s'expliquent par un monde de gaspillage et d'inefficience, comme l'explique Bertrand Piccard. Une grande partie de l'énergie, de la nourriture, des déchets sont perdus, gaspillés au lieu d'être réutilisés dans l'économie circulaire. La Fondation Solar Impulse recherche partout dans le monde des solutions pour éviter ce gaspillage tout en étant financièrement rentable, en créant des emplois. Par exemple, les passoires thermiques induisent des factures de chauffage très élevées et les travaux d'isolation et l'installation d'une pompe à chaleur permettent de diviser par trois les dépenses de chauffage et d'augmenter le pouvoir d'achat. Protection de l'environnement et lutte contre la pauvreté paraissent ainsi tout à fait compatibles. Too Good To Go, labellisée par Solar Impulse, participe à cette logique positive en tant que plateforme permettant de contacter des gens qui ont besoin de nourriture au moment de l'arrivée à échéance des dates de péremption, juste avant qu'elle ne soit jetée. Ce qui est très peu coûteux et très rentable du point de vue du gaspillage évité. Le gaspillage constitue ainsi une source profonde d'inégalité puisqu'il semble qu'il y ait assez d'énergie comme de nourriture pour tous dans le monde. La recherche effrénée du prix de vente le plus bas possible, avec des marges réduites des entreprises, oblige à vendre, de plus en plus, des aliments de moindre qualité et de moindre durabilité.

La Fondation Solar Impulse cherche à associer le PIB à la qualité de l'efficacité plutôt qu'à la quantité produite, ce qui permet de préserver l'environnement, de moins gaspiller et de réduire les inégalités. La technologie est utile, de ce point de vue, car elle permet de résoudre de nombreuses difficultés, notamment dans le domaine énergétique, les technologies encore utilisées semblant très archaïques. Les nouvelles technologies s'avèrent rentables, elles peuvent profondément contribuer à cette évolution positive. Les entreprises elles-mêmes (comme Air Liquide ou Air France, par exemple) commencent à intégrer ces évolutions, en comprenant qu'il s'agit de réflexions rationnelles et non pas d'utopies, en diminuant l'empreinte carbone et favorisant la création d'emplois. Les industriels entrepreneurs comprennent l'impact de leurs décisions dans ces domaines et comprennent de plus en plus le sens de ces démarches positives.

Cette intelligence mise au service d'un progrès durable semble vertueuse à Véronique Fayet qui alerte cependant sur le risque d'illusion d'une troisième révolution industrielle, d'une croissance verte qui ferait oublier que le monde est limité sur le plan des ressources. La technologie ne résout pas, par ailleurs,

les problèmes énergétiques de tous, la rénovation énergétique permettant aux familles de mieux vivre, y compris sur le plan social, étant favorable à l'emploi et à la planète, mais inadaptée pour les plus pauvres. Pour profiter de ces aides, les personnes les plus précaires nécessitent un accompagnement spécifique car elles ne peuvent gérer la complexité des dossiers pour demander à profiter des dispositifs existants. La confiance semble donc un enjeu décisif. L'utilisation de Too Good To Go répond par exemple aux difficultés des populations connectées mais pas aux autres, qui subissent la fracture numérique ou ne font pas confiance à cet outil.

Le progrès social et moral semble donc indispensable en parallèle, comme l'affirme le Pape, pour que le progrès technique ne se retourne pas contre les humains. La fraternité paraît ainsi incontournable pour que ces évolutions positives profitent y compris aux plus pauvres, comme l'affirme Véronique Fayet.

La combinaison de ces approches, selon Bertrand Piccard, avec la prise en compte du progrès technique doit être démontrée, auprès des décideurs, politiques ou économiques, au-delà de l'appel aux valeurs humaines, pour les mobiliser. Les solutions techniques pour rendre désirables et concrètes ces aspirations solidaires sont une condition nécessaire pour les rendre réalistes et applicables. C'est ce que démontre l'analyse psychologique de la nature humaine. La Fondation Solar Impulse cherche donc les solutions permettant la rentabilité et d'éviter les démarches de décroissance qui seraient suicidaires sur le plan de l'emploi et sur le plan social.

La notion de sobriété semble adaptée, de ce point de vue, souligne Véronique Fayet, pour avoir plus de lien et moins de biens, comme la période de crise a permis d'en faire l'expérience. Une forme d'optimisme sur la nature humaine semble donc possible, grâce à la rencontre des plus pauvres, pour entendre leurs réels désirs d'être écoutés, reconnus, respectés, et de vivre dans la dignité. Ce que les entreprises, aussi, sont capables d'entendre et d'intégrer, dans une forme de révolution fraternelle.

DIX EXIGENCES POUR LA PRÉSIDENTIELLE

LES RENCONTRES ÉCONOMIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

Les 2, 3 et 4 juillet 2021, le Cercle des économistes a réuni plus de 350 intervenants de toutes les sensibilités, du monde académique, économique, syndical et social pour les 21e Rencontres Économiques d'Aix-en-Provence autour de la thématique « Saisir l'avenir, ensemble ». Trois jours de débats ouverts à tous pour penser la société de demain.

Les Rencontres Économiques d'Aix-en-Provence 2021 se fixent pour objectif d'apporter des réponses aux deux interrogations majeures qui doivent irriguer le débat public : quel avenir pour le capitalisme ? Comment la France peut-elle réellement rebondir ?

A partir des réactions des membres du Cercle des économistes¹ et des débats tenus lors des 56 sessions, Les Rencontres émettent 10 propositions sur les sujets les plus importants.

- 1. Lutter contre le déficit de formation et de qualifications en France** à travers deux mesures principales. Donner la priorité au financement de l'éducation dès la petite enfance où se déterminent les inégalités. Intégrer massivement les entreprises dans le processus de développement des qualifications tout au long de la vie et de requalification des 1,5 million de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET).
- 2. Généraliser la Garantie jeunes** à tous les étudiants, les apprentis, les jeunes travailleurs précaires et les NEET, indépendants financièrement. Bien entendu, elle prendrait en compte la spécificité des catégories précédentes. Le financement de cette mesure doit être lié à la réforme des retraites.
- 3. Intégrer pleinement la réforme des retraites dans les grandes positions des programmes des candidats** aux élections présidentielles. Mettre l'augmentation du nombre d'annuités au cœur de la réforme est une condition de sa réussite. Compléter cette réforme des retraites par des dispositifs de solidarité.

1 A l'exception d'Agnès Benassy-Quéré, Laurence Boone, Benoît Cœuré et Claire Waysand que leur statut institutionnel oblige à un devoir de réserve.

4. Soutenir les bas salaires des métiers de la « première ligne », publics et privés, dont nous ne pouvons plus ignorer le manque de considération salariale au vu de leur utilité sociale et de leur pénibilité. Lancer un « Grenelle des bas salaires » afin d'augmenter sensiblement les minimas salariaux des branches professionnelles dont les salaires sont les plus faibles. Revaloriser vraiment la rémunération du personnel soignant, des enseignants et des enseignants-chercheurs de la fonction publique.

5. Instaurer une garantie publique partielle de l'épargne des ménages lorsqu'elle est investie dans les fonds propres des TPE et PME, sous contrainte de niveau de patrimoine.

6. Renforcer la compétitivité industrielle française en réduisant, parmi les impôts de production, ceux qui pénalisent davantage ces secteurs, en prenant en compte les subventions.

7. Créer un écosystème à deux niveaux, favorable aux innovations de rupture. Au niveau européen, sur le modèle des BARDA et DARPA américaines, renforcer le modèle d'agences de recherche de projets plutôt que le modèle d'agences de recherche de moyens. Cette transformation doit être accompagnée d'une acceptation du risque et de pertes financières potentielles par des agences publiques. Au niveau français, trois mesures doivent être prises. D'une part, réorganiser les institutions publiques de recherche. D'autre part, porter les dépenses de recherche et développement françaises à 3% du PIB. Enfin, améliorer réellement l'efficacité du Crédit Impôt Recherche (CIR) envers les PME.

8. Revoir les critères de déficit et de dette de Maastricht et du Pacte de stabilité et de croissance, qui ne correspondent plus à la réalité européenne. La vraie question est celle de leur soutenabilité.

9. Réagir face au risque cyber par l'instauration d'une conférence internationale sur la cybersécurité.

10. Activer les trois leviers indispensables pour atteindre l'objectif de l'Union européenne de neutralité carbone en 2050. Élargir le marché européen d'échange des quotas d'émission de CO₂ à tous les secteurs d'activités de production. Supprimer dès à présent les attributions gratuites de quotas d'émission de CO₂ au sein de l'Union européenne. Utiliser une partie des recettes du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) comme proposé par la Commission européenne pour financer la décarbonation dans les pays les plus polluants.

INDEX GÉNÉRAL DES AUTEURS

Abiola, Hafsat	I, 61	Bazzocchi, Didier	I, 7
Agache-Durand, Mirela	IV, 61	Becu, Elodie	I, 17
Aghion, Philippe	V, 46 - V, 14	Bedague, Véronique	II, 33
Akcigit, Ufuk	III, 56	Bell, Torsten	II, 16
Alaniou, Bénédicte	II, 43	Bénassy-Quéré, Agnès	II, 16 - IV, 14
d'Albis, Hippolyte	I, 50 - V, 78	Benhamou, Françoise	II, 70 - III, 7 - III, 25
Alderman, Liz	V, 59	Benmoussa, Chakib	II, 11
Alexandre, Marjorie	I, 54	Bensaid, Alexandra	II, 7 - V, 35
Algan, Yann	II, 27	Bensaid, Bernard	I, 12
Altmaier, Peter	V, 78	Berger, Suzanne	V, 46
Andor, László	IV, 44	Berger, Laurent	IV, 7
Antoine, Stéphanie	I, 22 - V, 23	Bertrand, Xavier	II, 7
Artus, Patrick	V, 7 - V, 14	Besson, Florence	II, 38
Aschenbroich, Jacques	III, 44	Beunardeau, Jean	IV, 51
Atig, Maya	IV, 36	Beytout, Nicolas	V, 30
Atkinson, Caroline	V, 23	Bini Smaghi, Lorenzo	IV, 61
Attali, Jacques	III, 12	Blandinières, Thierry	II, 43
Auriol, Emmanuelle	II, 16 - III, 49 - IV, 40	Blethon, Patrick	IV, 66
Babeau, Olivier	I, 29	Boccara, Frédéric	I, 65
Bacache-Beauvallet, Maya	III, 56	Boeri, Tito	III, 18
Baillard, Dominique	V, 65	de Boissieu, Christian	II, 7 - V, 17
Barbérís, Jean-Jacques	IV, 71	Bompard, Alexandre	IV, 40
Barbizet, Patricia	II, 43 - V, 40	Boone, Laurence	V, 14 - V, 59
Barnier, Michel	V, 46	Bories, Christel	IV, 77
Basini, Bruna	III, 25	Borne, Elisabeth	I, 65
Baudet, Jules	V, 7	Bosetti, Valentina	II, 49
Bayle, Laurent	III, 25	Boujnah, Stéphane	IV, 14

Briand, Sylvie	I, 12	Coutinet, Nathalie	I, 17
Brunel, Meka	II, 38	Crifo, Patricia	IV, 51
Buberl, Thomas	IV, 14	de Guigné, Anne	IV, 27
Burrow, Sharan	II, 7	De La Calle, Luis	II, 11
Cai, Mingpo	III, 39	Déau, Thierry	IV, 27
Calviño, Nadia	V, 7	Debon, Marie-Ange	IV, 27
Camus, Bertrand	II, 33	Dedeyan, Stéphane	IV, 40
Carcillo, Stéphane	III, 18	Delanglade, Sabine	V, 53
Carlac'h, Dominique	IV, 20	Des Cars, Laurence	III, 25
Carlson, Sarah	IV, 44	Deysine, Anne	V, 40
Carney, Mark	II, 56	Dockès, Pierre	V, 53
Carstens, Agustín	IV, 51	Dolveck, Marlène	II, 38
Cartapanis, André	II, 62 - V, 23	Donnery, Sharon	IV, 44
Casanova, Gaetan	I, 17	Doze, Nicolas	III, 39
Cazeaux, Fabien	I, 61	Drèze, Jean	I, 61
Centeno, Mario	IV, 51	Dubourg, Nicolas	IV, 66
de Chalendar, Pierre-André	II, 70	Duflo, Esther	II, 70
Chapuis, Jérôme	I, 54	Dumazy, Bertrand	IV, 36
Chaturvedi, Sachin	V, 65	Duteil, Emmanuel	I, 34
Chevillon, Hedwige	IV, 7	Ekeland, Marie	IV, 71
Chougnet, Jean-François	III, 25	El Karoui, Hakim	I, 50
Chusseau, Nathalie	II, 38	Elkrief, Ruth	IV, 40 - V, 7
Cicurel, Michel	I, 34	Encaoua, Myriam	I, 65
Clamadieu, Jean-Pierre	IV, 40	Engtoft Larsen, Anne-Marie	III, 44
Cœuré, Benoît	II, 22	Escande, Philippe	III, 49
Cohen, Patrick	III, 12	Fabre, Thierry	III, 56
Connan, Caroline	IV, 71	Farandou, Jean-Pierre	II, 49
Costa Silva, António	IV, 27	Farrell, Yvonne	II, 33
Costin, Claudia	III, 12	Faury, Guillaume	V, 78
Coupey-Soubeyran, Jézabel	IV, 61	Fayet, Véronique	I - II, 70
Courtecuisse, Matthieu	III, 56	Ferguson, Niall	II, 11

Fontagné, Lionel	III, 44	Hamon, Benoît	I, 54
Fontanet, Arnaud	I, 7	Hansson, Ardo	IV, 20
Fournier, Paul-François	III, 56	Harayama, Yuko	III, 49
Fourquet, Jérôme	II, 7	Hasenfratz, Linda	II, 49
Frédeau, Michel	II, 49	Heim, Philippe	IV, 66
Frérot, Antoine	V, 30	Hermelin, Paul	III, 49
Friis, Lykke	V, 71	Hillman, Jennifer	V, 53
Gallois, Louis	III, 18	Hommeril, François	III, 18
Garcia, Cyril	III, 44	Hudson, Paul	I, 7
Garcia-Peñalosa, Cecilia	IV, 66	Hunt, Jennifer	III, 49
Garnier, Olivier	I - II, 16	Hylleberg, Jan	IV, 77
de Gaulmyn, Isabelle	II, 22	Illa, Salvador	I, 7
Gente, Karine	I, 54	Imbert, Pascal	III, 39
Geoffard, Pierre-Yves	I, 12	Israël, Stéphane	III, 44
Geoffron, Patrice	II, 33	Jacquet, Pierre	I, 61 - V, 65
Germain, Laurent	II, 38	Jacquillat, Bertrand	IV, 36
Ghebali, Flora	II, 70	Jaeger, Paul	V, 71
Ghosh, Gargee	I, 29	Jakubyszyn, Christophe	V, 40
Gideonsson, Susanna	I, 34	Jaravel, Xavier	I, 29
Ginori, Anaïs	I, 7	Jéhanno, Sylvie	III, 32
Girard, Olivier	V, 40	Jeudy, Bruno	II, 49
Giret, Vincent	I, 50	Jumet, Anne-Laure	II, 56 - V, 46
Girodolle, Jean-Louis	II, 11	Juul-Jørgensen, Ditte	II, 56
Gomart, Nicolas	IV, 71	Kandelman, Ingrid	III, 18
Grard, Marie-Aleth	I, 61	Kanté, Cheikh	V, 17 - V, 65
Grieve, Dominic	V, 40	Kao, John	V, 40
Gröndahl, Marie-Pierre	II, 11	Katséli, Louka	II, 49
Guillemot, Philippe	IV, 20	Kauffmann, Sylvie	II, 27
Guillouard, Catherine	II, 33	Kiechel, Anne-Laure	V, 59
Guinochet, Fanny	III, 18	Klein, Etienne	III, 7
Guiony, Jean-Jacques	III, 25	Klein, Olivier	V, 71

Kling, Didier	IV, 20	Louette, Pierre	II, 27
Kopff, Clarisse	IV, 40	Lu, Shaye	II, 22
Krastev, Ivan	V, 59	Lubochinsky, Catherine	IV, 51
Labaye, Éric	IV, 77	Lukash, Svetlana	V, 59
Lagarde, Christine	V, 7	Lustman, Florence	I, 41
Laigneau, Marianne	IV, 77	Lynn, Barry	II, 27
Lamnaouar, Anniela	I, 50	Mabille, Philippe	IV, 20
Lamoureux, Philippe	I, 12	MacGregor, Catherine	IV, 7
Landier, Augustin	III, 32	Madeline, Béatrice	IV, 66
Lanxade, Thibault	III, 32	Magnin-Mallez, Clarisse	II, 43
Lao, Birgit	III, 12	Makeïeff, Macha	III, 25
Laot, Bleuenn	I, 34	Mallet, Victor	I, 29
Launay, Odile	I, 22	Mallet, François	IV, 44
Le Boucher, Éric	II, 16 - II, 62 - III, 7 - III, 16	Manservisi, Stefano	III, 12
Le Bras, Hervé	I, 50	Mansouri, Noura	IV, 77
Le Maire, Bruno	V, 78	Mars, Alexandre	IV, 71
Le Poultier, Caroline	II, 43	Martichoux, Elizabeth	V, 78
Leblanc, Robert	I, 41	Martin, Philippe	V, 71
Lechypre, Emmanuel	IV, 61	Masson-Delmotte, Valérie	II, 49 - II, 62
Lemery, Sandrine	IV, 40	Mathieu, Béatrice	III, 32 - IV, 14
Lenel, Olivier	IV, 71	Mayaki, Ibrahim Assane	V, 65
Lenglet, François	II, 70	McGuinness, Mairead	IV, 61
Letta, Enrico	II, 7	McInnes, Ross	IV, 7
de Leusse, Jean-Frédéric	IV, 61	Menegaux, Florent	V, 30
Levy, Jean-Bernard	IV, 7	Mignola, Patrick	II, 11
Lidington, David	V, 35	Mir, Chantal	I, 61
Lin, Justin Yifu	V, 65	Mockly, Dominique	I, 29
Loison, Patricia	I, 41 - I, 70	Moïsi, Dominique	V, 53
Lombard, Éric	IV, 14	Mokyr, Joel	I, 12
Lorenzi, Jean-Hervé	V, 14 - V, 30	Monsellato, Gianmarco	V, 23
		Montjotin, Hervé	IV, 27

Moreno, Elisabeth	II, 70	Pinon, Éric	I, 41
Moreno, Luis Alberto	I, 29	Piolle, Éric	V, 23
Morgon, Virginie	IV, 36	Pisani-Ferry, Jean	II, 16 - V, 35
Morin, Chloé	II, 11	Pollin, Jean-Paul	IV, 44
Morot, Patrice	IV, 14	Posen, Adam	V, 23
Mouhoud, El-Mouhoub	II, 56	Potier, Benoît	V, 30
Moureau, Nathalie	I, 34	Pouyanné, Patrick	II, 56
Moyon, Patrice	II, 33	Prat-Gay, Alfonso	I, 54
Musca, Xavier	IV, 66	Puig, Jean-Philippe	II, 43
Mushikiwabo, Louise	V, 53	Queisser, Monika	I, 65
Nakagawa, Melanie	V, 7	Rabault, Valérie	II, 22 - II, 70
Namias, Nicolas	IV, 36	Rabuel, Sylvain	I, 50
Nerbonne, Sophie	II, 27	Raffarin, Jean-Pierre	II, 22
Niblett, Robin	II, 27	Rambaud, Bertrand	III, 39
Ninane, Florence	V, 71	Raulin, Nathalie	I, 12
Ouziel, Sylvie	IV, 77	Rehn, Alf	III, 56
Pallez, Stéphane	I, 65	Renard, Mary-Françoise	IV, 71
Pannier-Runacher, Agnès	V, 30	Rey, Hélène	IV, 7
Paris, Vincent	III, 56	Richard, Stéphane	IV, 7
Parlongue, David	IV, 27	Riché, Pascal	IV, 44
Parly, Florence	V, 46	Rocher, Bris	IV, 66
Pastré, Olivier	I, 65	Rogoff, Kenneth	IV, 51
Pech, Thierry	II, 22	de Romanet, Augustin	II, 7
Pehrsson, Ulf	III, 44	Rouaix, Vincent	III, 32
Peronnet, Olivier	IV, 36	Roulet, Alexandra	IV, 20
Perrier, Yves	V, 35	Ruffenach, Pascal	I, 50
Perrot, Anne	III, 39	Saadé, Rodolphe	V, 46
Pezzini, Mario	V, 65	Saint-Étienne, Christian	II, 11
Piccard, Bertrand	I, 70	Sall, Macky	V, 17
Piechaczyk, Xavier	II, 38	Sarr, Papa Amadou	III, 39
Pignal, Stanley	IV, 51	Schelcher, Dominique	II, 43

Schmidt de la Brélie, Christian	I, 17	Védrine , Hubert	V, 59
Schmit, Nicolas	I, 65	Viard, Jean	V, 53
Schmitt, Jean	III, 49	Vicente, Tristan	I, 61
Schubert, Christian	V, 71	Vidal, Frédérique	III, 16
Sentilhes, Gregoire	IV, 61	Vieira da Silva, José	I, 7
Seux, Dominique	IV, 36	Villeroy de Galhau, François	V, 35
Seydi, Moussa	I, 22	von Weizsäcker, Jakob	IV, 61
Shafik, Nemat	V, 35	Wahl, Philippe	V, 30
Shiva, Vandana	II, 56	Wang, Huiyao	V, 59
de Silva, Isabelle	III, 39	Waysand, Claire	II, 49
Siza Vieira, Pedro	V, 71	Weder di Mauro, Beatrice	IV, 51
Smit, Sven	V, 46	Wild, Oliver	V, 40
Stordalen, Gunhild	II, 43	Wisniewski, Raphaël	I, 17
Sutt, Andres	III, 32	Woerth, Éric	I, 41
Suwa-Eisenmann, Akiko	I - IV, 27	Woods, Ngairé	I, 29
Tassart, Bénédicte	III, 44	Yang, Marjorie	IV, 20
Tegnell, Anders	I, 12	You, Martial	IV, 77
Terrier, Georges	V, 40	Zhang, Jun	III, 39
Teste, Benoit	I, 34		
Tison, Erwann	I, 54		
Tomasini, Magda	I, 50		
Tooze, Adam	V, 23		
Touraine, Marisol	I, 22		
Touvrey, Catherine	I, 7		
Trainar, Philippe	I, 41		
Trannoy, Alain	III, 12		
Trouchaud, Philippe	III, 32		
Vaissié, Arnaud	I, 12		
Valla, Natacha	I, 7		
Van Parijs, Philippe	I, 54		
Vassal, Martine	II, 22		

REMERCIEMENTS DU CERCLE DES ÉCONOMISTES

Les membres du Cercle des économistes pour leur participation :

Hippolyte d'Albis, Philippe Aghion, Yann Algan, Patrick Artus,
Emmanuelle Auriol, Agnès Bénassy-Quéré (membre en disponibilité),
Françoise Benhamou, Jean-Paul Betbèze, Christian De Boissieu,
Laurence Boone, Stéphane Carcillo, André Cartapanis,
Benoît Cœuré (membre en disponibilité), Lionel Fontagné,
Pierre-Yves Geoffard, Patrice Geoffron, Pierre Jacquet, Bertrand Jacquillat,
Jean-Hervé Lorenzi, Catherine Lubochinsky, Philippe Martin, Valérie Mignon,
Olivier Pastré, Anne Perrot, Jean-Paul Pollin, Hélène Rey, Dominique Roux,
Christian Saint-Etienne, Akiko Suwa-Eisenmann, David Thesmar,
Philippe Trainar, Alain Trannoy, Claire Waysand (membre en disponibilité)

L'ensemble des intervenants ainsi que :

Maya Bacache-Beauvallet, Patricia Barbizet, Nathalie Chusseau,
Jézabel Couppey-Soubeyran, Pierre Dockès, Cecilia Garcia-Penalosa,
Olivier Garnier, Karine Gente, Xavier Jaravel, Éric Labaye, Augustin Landier, El
Mouhoub Mouhoud, Nathalie Moureau, Mario Pezzini,
Mary-Françoise Renard, Alexandra Roulet, Natacha Valla.

Pour leur collaboration et leur soutien aux Rencontres Économiques d'Aix-en-
Provence 2021 :

Sciences Po Aix, Aix-Marseille Université, La Mairie d'Aix-en-Provence,
Territoire du Pays d'Aix et Pays d'Aix Développement,
Le Festival d'Aix-en-Provence

Ainsi que :

ACCENTURE ; AFG ; AGIPI ; AIR LIQUIDE ; ALEGRIA-ACTIVITY
ALLEN & OVERY ; AMRAE ; AMUNDI ASSET MANAGEMENT
ANDERA PARTNERS ; AON ; AXA FRANCE ; BANQUE DE FRANCE ; BCG
BIRD ; BOURSORAMA ; BRED ; CAP GEMINI ; CARREFOUR

CATHAY CAPITAL ; CASTALIE ; CCI PARIS ILE DE FRANCE
CHÂTEAU BEAULIEU ; CHUBB ; CMA CGM ; CNIEL ; CNP ASSURANCES
COVEA ; CRÉDIT AGRICOLE ; DALKIA ; DAVIS POLK ; DELOITTE ; DOMUS
VI EDENRED ; EDF ; EGIS ; ELIOR ; ENEDIS ; ENGIE ; ENVISION ; ERAMET
EULER HERMES ; EURAZEO ; EURONEXT
FÉDÉRATION BANCAIRE FRANCAISE ; FFA ; FINEXSI
GROUPE GALERIES LAFAYETTE ; GECINA ; GOLDMAN SACHS
GROUPAMA AM ; GROUPE ADP ; GROUPE AVEC ; GROUPE AVRIL
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS ; GROUPE LA POSTE ; GROUPE MICHELIN
GROUPE RATP ; GROUPE RENAULT ; GROUPE ROCHER ; GROUPE SAUR
HARMONIE MUTUELLE ; HSBC ; ICADE ; INETUM ; INTERNATIONAL SOS
INVIVO ; ISALT GESTION ; JOLT CAPITAL ; JOUVE ; KEOLIS
KEPLER CHEUVREUX ; KLESIA ; LA BANQUE POSTALE
LA FRANÇAISE DES JEUX ; LAZARD ; LEEM ; LVMH ; MATMUT ; MAZARS
MCKINSEY & COMPANY ; MERIDIAM ; MOODY'S ; NATIXIS ; NEXITY
NEXTSTAGE ; ORANGE ; PHILIP MORRIS ; PWC ; RTE
RUSSELL REYNOLDS ASSOCIATES ; SAFRAN ; SAINT-GOBAIN ; SANOFI
SIA PARTNERS ; SIPAREX ; SNCF ; SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ; SOCOTEC ; SOLVAY
SOPRA STERIA ; SUEZ ; SYSTÈME U ; TEREGA ; TOTALENERGIES ; UBS
VALEO ; VEOLIA ; WAVESTONE

Pour leur modération :

Bénédicte Alaniou (Le Parisien), Liz Alderman (New York Times),
Stéphanie Antoine (France 24), Dominique Baillard (RFI),
Bruna Basini (Le Journal du Dimanche), Elodie Becu (EBRA Presse),
Alexandra Bensaid (France Inter/France 2), Florence Besson (Elle),
Nicolas Beytout (L'Opinion), Fabien Cazeaux (France Inter),
Jerome Chapuis (La Croix), Hedwige Chevrillon (BFM Business),
Patrick Cohen (Europe 1), Caroline Connan (Bloomberg),
Isabelle De Gaulmyn (La Croix), Anne De Guigné (Le Figaro),
Sabine Delanglande (Les Echos), Nicolas Doze (BFM Business),
Emmanuel Duteil (Europe 1), Ruth Elkrief (LCI), Myriam Encaoua (LCP),
Philippe Escande (Le Monde), Thierry Fabre (Challenges),
Anaïs Ginori (La Repubblica), Vincent Giret (Radio France),
Marie-Pierre Grondhal (Le Journal du Dimanche),
Fanny Guinochet (Franceinfo), Christophe Jakubyszyn (BFM Business),
Bruno Jeudy (Paris Match), Anne-Laure Jumet (France Culture),
Sylvie Kauffmann (Le Monde), Emmanuel Lechypre (BFM/RMC),
François Lenglet (TF1), Patricia Loison (Franceinfo),

Philippe Mabile (La Tribune), Béatrice Madeline (Le Monde),
Victor Mallet (Financial Times), Elisabeth Martichoux (LCI),
Béatrice Mathieu (L'Express), Patrice Moyon (Ouest-France),
Stanley Pignal (The Economist), Nathalie Raulin (Libération),
Pascal Riché (L'Obs), Christian Schubert (Faz), Dominique Seux (Les Echos),
Bénédicte Tassart (RTL), Martial You (RTL)

Pour leur participation et leurs interventions :

Les 120 étudiants ou jeunes actifs de 18 à 28 ans sélectionnés et invités à l'issue d'un appel à candidatures. Ils ont été sélectionnés parmi plus de 500 candidats et trois lauréats ont été choisis par le jury pour leur réflexion sur le thème « Résister aujourd'hui pour Inventer demain » : Etienne de l'Estoile, Benoît Piveteau, Naelle Verniest. Le jury a décidé cette année de décerner deux mentions spéciales à Océane Mascaro et Antoine Oberdorff.

Pour leur accompagnement et leur implication :

L'ensemble des membres du Jury La Parole aux 18-28 et les trois lauréats élus sur la base de leur contribution écrite sur le thème « Résister aujourd'hui pour Inventer demain » sous la présidence d'Étienne Klein, Physicien, directeur de recherches au CEA et docteur en philosophie des sciences et composé d'Agnès Audier (BCG), Françoise Benhamou (Cercle des économistes), Jacques Biot (Ancien Président de l'École polytechnique), Patrice Geoffron (Cercle des économistes), Sylvie Kauffmann (Le Monde), Anne-Laure Jumet (France Culture), Éric Molinié (Dalkia) et Bruno Raffaelli (de la Comédie-Française).

Nous remercions vivement le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, pour son soutien constant depuis le début de cette aventure.

Une mention spéciale pour les Editions Nathan pour la parution de la 9ème édition du livret La Parole aux 18-28 et pour France Culture pour sa mise en avant active des lauréats.

Sans oublier les partenaires du dispositif La Parole aux 18-28 :

Aix Marseille Université, ARES, Bpifrance, CDEFI, CGE, CPU, Ville d'Aix-en-Provence, Les Crous, Spencer Stuart

Et enfin, ceux qui ont orchestré ces Rencontres :

Marie Castaing et Anne Vernois avec Nicole Bordet, Laure Coumes, Laetitia Deloin, Guillemette de Luze, Lise Frische, Philippine Guérard, Alexandra le Tourneur d'Ison, Clément Lebourg, Léa Le Van Bereni, Zoé Martigny, Thibaut Mommeja, Anaïs Paccard, Sophie Parisel, Alban Schneyder, Helen Verryser

Avec le soutien de :

Eloïse Bernadou, Camille Bouquet, Lucie Calonne, Anna Czarnohorska, Anne-Sophie Devallet, Catherine Filonczuk, Théodore Gentil, Léa Konini, Thibaut Mongis, Mathieu Noguès, Pauline Porcheron, Antoine Rougier



Retrouvez l'intégralité des débats et sessions en replay sur

lesrencontreseconomiques.fr